

Ecole normale supérieure de Lyon

**Institut d'Etudes politiques – Lyon
Sciences po Lyon**

**Master Administrateur des institutions de recherche et de
diffusion des connaissances**

ADMIRE

**Le développement des Lieux d'éducation associés à
l'IFÉ et la recherche au service de la refondation de
l'éducation : un nouveau rôle pour les chefs
d'établissements ?**

**Département Recherche
Institut français de l'Education (IFÉ)**

Mémoire – Delphine Ordas



**Luc TROUCHE, maître de stage,
Directeur du département recherche IFÉ-ENSL**

**Jérôme AUST, tuteur enseignant,
Responsable pédagogique du Master ADMIRE**

Année universitaire 2011-2012

Ecole normale supérieure de Lyon

**Institut d'Etudes politiques – Lyon
Sciences po Lyon**

**Master Administrateur des institutions de recherche et de
diffusion des connaissances
ADMIRE**

**Le développement des Lieux d'éducation associés à
l'IFÉ et la recherche au service de la refondation de
l'école : un nouveau rôle pour les chefs
d'établissements ?**

**Département Recherche
Institut français de l'Education (IFÉ)**

Mémoire – Delphine Ordas



**Luc TROUCHE, maître de stage,
Directeur du département recherche IFÉ-ENSL**

**Jérôme AUST, tuteur enseignant,
Responsable pédagogique du Master ADMIRE**

Année universitaire 2011-2012

Ce mémoire a été rendu possible grâce à des soutiens précieux, je tiens à remercier ici tout particulièrement Monsieur Olivier Faron, Directeur Général de l'École normale supérieure de Lyon, qui m'a permis de suivre les enseignements du Master ADMIRE dans le cadre de la formation continue. Sans son accord, rien n'aurait pu être possible. Merci encore.

Je remercie également Monsieur Yves Winkin, Directeur de l'Institut français de l'Éducation, qui a accepté que je m'absente deux jours par semaine pour me permettre de suivre les cours. J'ai tenté de faire en sorte que mon absence ne se remarque pas trop en augmentant mon temps de travail quand cela était indispensable. J'en profite aussi pour saluer la gentillesse de ma collègue Annie Portier qui a su me remplacer lorsque je n'étais pas là. Merci à toi Annie...

Un immense merci à Luc Trouche, Directeur de la recherche de l'IFÉ. Toujours disponible, accueillant avec ses friandises (chocolat, gâteaux libanais, thé, café... !) et à l'écoute. Je ne le remercierai jamais assez, non seulement d'avoir cru en moi, mais aussi de m'avoir encouragée et supportée dans des moments pas toujours gais où la motivation arrivait à me faire faux bond...

Un grand merci également à Monsieur Jérôme Aust, pour ses cours tout d'abord et pour sa bienveillance. Merci pour votre réactivité et vos précisions quant à mes questions et mes doutes.

Merci à mes collègues de m'avoir encouragée...

Un gigantesque merci enfin à toute l'équipe des LÉA : Réjane, Nico, Annick, Lara, Stéphanie, Catherine. Merci pour votre accueil et votre gentillesse.

Et... mes compagnons de route, les ADMIRables... !!! La belle équipe que nous avons formée cette année, ponctuée par des soirées, des apéritifs, des confessions, des fous rires et des angoisses tout au long de la rédaction de ce mémoire où Facebook a fonctionné plus que jamais pour se rassurer, se plaindre et surtout s'encourager... Une pensée spéciale à Catherine qui n'a pas fini l'année avec nous mais qui va reprendre, j'en suis convaincue, afin de valider son année. Sans aucun problème puisqu'elle est brillante...

« C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »

Hannah Arendt « La crise de l'éducation », in La Crise de la culture, Folio (Essais), 1972

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE 1- LE CADRE DU STAGE /LE DEPARTEMENT RECHERCHE DE L'IFÉ

1 DESCRIPTION DE L'ORGANISME QUI M'ACCUEILLE : L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION (IFÉ)

1.1	De l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) à l'IFÉ.....	p11
1.1.1	Présentation de l'INRP – le Musée Pédagogique de Rouen.....	p11
1.1.2	De l'INRP à l'Institut français de l'Education.....	p13
1.2	Naissance de l'Institut français de l'Education (IFÉ).....	p15
1.2.1	Présentation de l'IFÉ.....	p15
1.2.2	Missions de l'Institut français de l'Education.....	p17

2 LE DEPARTEMENT RECHERCHE A L'IFÉ.....

2.1	Présentation du département.....	p21
2.1.1	Les acteurs de la Recherche à l'IFÉ.....	p21
2.2	Les compétences du département Recherche à l'IFÉ.....	p23
2.2.1	Aux niveaux national et international.....	p23

**PARTIE 2- LA RECHERCHE ACTION AU SERVICE DE L'INNOVATION :
EXEMPLE DES LIEUX D'EDUCATION ASSOCIES A L'IFÉ..... p27**

1 LES LIEUX D'EDUCATION ASSOCIES A L'IFÉ.....p30

1.1 Naissance d'un label.....p30

1.1.1 Comment est venue l'idée des LéA ?..... p30

1.1.2 La mise en place des Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ.....p33

1.2 Approche des LéA et missions dans le cadre du stage.....p36

1.2.1 Premières rencontres LéA.....p36

1.2.2 Deuxièmes rencontres LéA..... p37

2.LA RECHERCHE ACTION AU SERVICE DE L'INNOVATION : EXEMPLE DES Lieux
d'éducation Associés à l'IFÉ.....p41

2.1 Les relations entre acteurs autour d'une recherche action..... p41

2.2.1 Le regard des chefs d'établissements dans un LéA..... p41

2.2.2 Les objectifs de la recherche action dans les LéA..... p50

2.2 Conclusions et perspectives..... p54

2.2.1 Quel bilan pour les LéA après une première année ?..... p54

2.2.2 Quelles perspectives ?..... p58

BIBLIOGRAPHIES..... p60

ANNEXES

INTRODUCTION GENERALE

Cette année, dans le cadre de la formation continue, il m'a été permis de suivre les enseignements du Master 2 professionnel ADMIRE (Administrateur des institutions de recherche et de diffusion des connaissances). Ce master est porté conjointement par l'Ecole normale supérieure de Lyon et Sciences Po Lyon.

Le choix de ce master était une suite logique dans mon parcours professionnel puisque ma formation, au départ tournée vers les langues, les sciences du langage et l'éducation (bi-admissible au concours de Conseiller principal d'éducation), réclamait une spécificité au niveau de l'enseignement supérieur et la recherche.

Mon parcours professionnel a toujours tendu vers l'environnement éducatif et ma préoccupation de l'amélioration des pratiques éducatives et pédagogiques reste centrale aujourd'hui. Cependant, l'acquisition de connaissances sur les positionnements de la recherche scientifique me paraît être un véritable atout permettant de valoriser mon profil.

C'est ce que représente le master ADMIRE pour moi : une véritable opportunité d'avoir une double compétence. Les apports théoriques de la formation en ingénierie et conduite de projets, la diffusion des connaissances et de la culture scientifique et technique, l'administration, la gestion et la direction des institutions de recherche, la valorisation scientifique ou encore les acquis en finances publiques et gestion budgétaire permettant une compréhension des politiques de recherche confortent ma préoccupation professionnelle qui pourrait se traduire en une volonté de contribuer au développement des sciences de l'éducation et de la formation.

En poste depuis deux années à l'Institut français de l'Education auprès du Directeur, j'ai choisi de réaliser mon stage au sein du Département Recherche de l'IFÉ à raison de deux journées par semaine, après accords des Directeurs de l'Institut et de la Recherche, et du responsable pédagogique du Master. En parallèle, j'ai continué à assumer mes propres fonctions auprès de la Direction, en tant qu'assistante, appui au pilotage et gestionnaire administrative. L'Institut français de l'Education a été intégré à l'Ecole normale supérieure de Lyon depuis janvier 2011, nous y reviendrons.

Au sein du département Recherche, j'ai choisi pour sujet de mémoire : Les Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ – les LéA

Un lieu d'éducation associé à l'IFÉ, c'est d'abord un espace (école, collège, lycée, centre de quartier...) où il y a un enjeu d'apprendre, et qui porte en lui un questionnement qui mobilise ses acteurs. Le LéA naît d'une rencontre entre ce questionnement, cette mobilisation, l'implication d'une équipe de recherche de l'IFÉ, avec le soutien du pilotage de ce lieu (direction d'un établissement scolaire, conseil d'administration d'un centre social...) ¹

Le développement des LéA est au cœur du projet scientifique de l'IFÉ : l'année 2011-2012 va permettre d'initialiser ce processus, de penser les conditions de naissance des LéA et l'organisation du réseau.

L'objectif est de construire des associations explicites entre des lieux d'éducation et l'Institut autour de projets de recherche, pour permettre la reconnaissance mutuelle, favoriser l'expression et le respect des besoins de chacun, nourrir les enjeux de recherche par le dialogue avec le terrain.

Au niveau des missions qui m'ont été confiées dans le cadre du stage, une en particulier, sera mise en avant : la préparation de la deuxième rencontre nationale des LéA à l'IFÉ le 30 mai 2012 et la participation l'après midi en tant qu'animatrice d'un atelier. Il est cependant difficile de parler de missions en règle générale car mon temps de présence dans le département Recherche fut relativement court.

Le rapport que je me propose de présenter se divise en deux parties : la première, plus descriptive, s'attachera à présenter l'Institut français de l'Education ainsi que le département Recherche. Dans une seconde partie, je m'attacherai plus spécifiquement à présenter les Lieux d'éducation Associées et les missions qui lui sont inhérentes ainsi qu'au rôle des chefs d'établissement faisant partie d'un LéA depuis la rentrée dernière, et ce, dans un contexte lyonnais.

¹ Source : site de l'IFÉ-ENS de Lyon, <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea>

La base de ma réflexion portant sur cette recherche action mise en place officiellement au sein des établissements volontaires conduira à différentes questions que je développerai dans un second temps : avec le LÉA, y-a-t-il changement et/ou évolution dans le pilotage de l'établissement ?

Avec la naissance des LÉA et une première année de mise en place, comment peut-on qualifier les relations entre les chercheurs, les équipes enseignantes et la direction dans les différents établissements que j'ai pu approcher ? Va-t-on vers une nouvelle forme d'apprentissage et d'enseignement qui s'appuierait sur de nouveaux partenariats, de nouvelles collaborations où chercheurs et équipes pédagogiques et de direction, ensemble dans un travail collaboratif, participent à l'évolution de l'école ? En outre, quels sont les obstacles, idées reçues ou encore réticences qui peuvent freiner cette collaboration ?

PARTIE 1
LE CADRE DU STAGE
LE DEPARTEMENT RECHERCHE DE L'IFÉ

INTRODUCTION

En choisissant d'effectuer mon stage sur mon lieu de travail, à savoir l'Institut français de l'Éducation, intégré à l'École normale supérieure de Lyon depuis janvier 2011, j'ai fait le choix de m'interroger sur les lieux d'éducation associées à l'IFÉ (LéA) et donc de me rapprocher quelques journées par semaine du Département Recherche de l'IFÉ.

Les questionnements sur l'éducation, la pédagogie, l'innovation et la recherche qu'elle soit appliquée ou fondamentale sur ce thème précis retiennent mon attention depuis quelques années déjà.

Les bouleversements et changements observés depuis une dizaine d'années transforment les pratiques des acteurs impliqués et modifie le paysage éducatif : la loi pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 assigne au système éducatif des missions renouvelées autour des objectifs suivants : assurer la réussite de tous les élèves, mieux garantir l'égalité des chances et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans cette perspective et pour revenir rapidement au sujet qui nous préoccupe, les LéA traduisent cette volonté d'un travail collaboratif, interactif et innovant au service de l'élève. Équipes enseignantes et pédagogiques, équipes de direction, chercheurs et acteurs investis par la mission première de faire réussir les élèves s'impliquent dans une dynamique, pas forcément nouvelle, mais qui a le mérite de se mettre officiellement en place dans les établissements. Ceci n'est cependant pas aussi simple, nous le verrons...

Cette première partie a pour objectif de présenter l'établissement dans lequel je travaille et de décrire le département dans lequel j'ai été accueillie dans le cadre de mon stage.

Dans le programme scientifique de l'IFÉ, les LéA trouvent légitimement leur place grâce à de nouvelles collaborations, de nouveaux partenariats et de nouveaux enjeux. C'est dans un second temps que je préciserai les objectifs et perspectives d'un lieu d'éducation associé à l'IFÉ et décrirai la mission que j'ai pu menée au sein des LéA grâce à la collaboration du Directeur de la Recherche, des équipes investies dans le projet, des correspondants LéA et IFÉ et, bien entendu, des chefs d'établissement qui, soumis à mes questionnaires, m'ont gentiment accordé du temps et de riches renseignements.

1.DESCRPTION DE L'ORGANISME QUI M'ACCUEILLE :

L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION (IFÉ)

1.1 De l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) à l'IFÉ

1.1.1 Présentation de l'INRP – le Musée Pédagogique de Rouen

Issu du « musée pédagogique » fondé en 1879, devenu établissement public en 1954, l'Institut national de recherche pédagogique, (INRP) regroupe à la fois des unités mixtes de recherche (UMR) expertisées par l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), des formateurs intervenant à la demande des rectorats et des acteurs de terrain participant à la recherche et à la formation continue des enseignants. Au total 220 emplois, répartis sur plusieurs sites dont les principaux sont à Lyon, siège de l'INRP et à Rouen, où se trouve le Musée national de l'éducation.

Fondé à Paris, le Musée pédagogique est un élément de la politique qui se met alors en place en faveur de l'instruction populaire. Sa mission première était d'offrir aux professeurs la possibilité de mieux appréhender la réforme pédagogique alors en cours...En 1932, rebaptisé Centre national de Documentation pédagogique (CNDP), le Musée pédagogique s'installe 29 rue d'Ulm à Paris.

Le CNDP devient en 1954 un établissement public national. Deux années plus tard, Louis Cros ², inspecteur général de l'instruction publique et fondateur du comité universitaire d'information pédagogique, transforme le vieil établissement en « Institut Pédagogique National » (IPN), doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qu'il décentralise par la création des centres régionaux, départementaux et locaux de documentation pédagogique.

L'Institut pédagogique national n'a pas vocation à imposer une doctrine pédagogique unique comme le souligne bien la citation suivante :

² Louis Cros (1908-2000) Grand commis de l'Etat, brillant administrateur, pédagogue et travailleur infatigable, Louis Cros a connu tous les problèmes ardu, de pensée et d'action, posés à l'enseignement public en France pendant un demi-siècle.

« L'Institut pédagogique national facilite les études et recherches pédagogiques qu'il appartient aux maîtres en exercice de concevoir et d'exécuter... Il aide à déterminer des thèmes communs de recherches, à rassembler et diffuser les résultats obtenus.

Car le perfectionnement des méthodes et moyens pédagogiques ne saurait être espéré de l'action de quelques maîtres isolés ni de recherches qui resteraient extérieures à l'action quotidienne de la classe. Il doit être l'œuvre du corps enseignant tout entier et c'est pourquoi l'IPN n'a pas été conçu comme une institution autoritaire, appelée à déterminer et imposer une doctrine pédagogique... Il apparaît comme un instrument mis à disposition des maîtres pour leur permettre de faire entre les diverses doctrines, méthodes et moyens pédagogiques, un choix libre, mais éclairé », affirmait Louis Cros en février 1959.

En 1976, scindé en deux établissements, l'Institut Pédagogique National donnera naissance à l'actuel Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) et l'Institut National de Recherche Pédagogique» (INRP).

La création, simultanée, de l'Institut national de Recherche pédagogique permet alors de regrouper deux fonctions dont l'importance a grandi au fil des ans : d'une part la recherche pédagogique proprement dite, stimulée par l'extension de la scolarité secondaire ; d'autre part la dimension historique et muséographique, que justifie notamment l'exceptionnelle richesse patrimoniale de la Bibliothèque et des " Collections historiques" (matériels scolaires, livres de classes, séries d'estampes, de photographies, de travaux d'élèves, de jeux et jouets éducatifs...) considérablement enrichies depuis 1945. Ces «Collections historiques», transférées à Rouen en 1980, forment le noyau de l'actuel Musée national de l'Éducation.

Aujourd'hui, le Musée national de l'Éducation est rattaché au CNDP.

Une véritable « maison des enseignants » est alors voulue par l'INRP.

De 1970 à la délocalisation à Lyon, au gré de restructurations de la recherche, les relations s'organisent avec les établissements de formation : Centre de ressources et de documentations pédagogiques (CRDP), Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP), Écoles normales d'instituteurs, Instituts universitaire de formation des maîtres (IUFM) Les recherches, souvent interdisciplinaires, articulées aux situations rencontrées sur les terrains se diversifient : le travail systématique avec des équipes d'enseignants, associés et acteurs,

coproducteurs de connaissances et relais de leur diffusion dans l'enseignement et la formation initiale ou continue s'amplifie.

1.1.2 De l'INRP à l'Institut français de l'Éducation

L'INRP est un établissement public national, placé sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'établissement a vocation à développer et favoriser la recherche en éducation et formation. Il met son expertise et ses équipes au service de l'ensemble des chercheurs, formateurs et de décideurs du monde de l'éducation. De plus, il s'efforce de développer des collaborations avec d'autres établissements, tout en répondant aux demandes de ses principales tutelles.

Susciter et développer la recherche en éducation, conserver, valider, organiser et faire circuler l'information dans ce domaine, telles sont les deux missions principales de l'INRP.

L'INRP est donc chargé d'une mission de recherche en éducation, partant de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, en formation initiale comme en formation continue.

Comme le souligne Jacques Moret, ex-directeur de l'INRP, dans son rapport (adressé aux tutelles le 30 juillet 2010) « la valeur ajoutée au système éducatif tient probablement à la notion de réseau que présente l'INRP : un réseau entre tous les outils dont le système éducatif a besoin pour fonctionner (recherche, ingénierie pédagogique, expertise, outil de médiation), un réseau entre les acteurs du système éducatif (chercheurs, enseignants, tutelles...) et enfin un réseau entre la France et l'international fortement marqué par le positionnement de l'institut au sein des réseaux de chercheurs et des organisations internationales et par l'expertise qui lui est reconnue. » (Moret, J. (2010) *L'INRP, perspectives d'une refondation*. INRP.)

L'originalité de la recherche à l'INRP réside dans l'association d'enseignants du premier et du second degré (enseignants détachés), d'enseignants associés ³, de formateurs ou encore d'universitaires dans leurs activités de recherche.

³ <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo990425/MENY9900573V.htm>

Ainsi l'INRP se doit de :

- diffuser les résultats de ses recherches et de signaler des thèmes prioritaires ou émergents par l'activité de veille scientifique et technologique,
- conserver et développer de la documentation au sein de la bibliothèque et du musée,
- participer à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale en lien avec les IUFM,
- apporter une expertise aux acteurs de l'éducation pour accroître la réussite scolaire et la réduction des inégalités (Centre Alain Savary).

Situé jusqu'en 2005 à Paris, l'INRP est délocalisé à Lyon où la plupart des équipes sont transférées. Le nouveau site qui les accueille fait partie du campus de l'Ecole normale supérieure de Lyon à Gerland. D'autres sites sont rattachés à l'Institut : l'Unité Mixte de Recherche (UMR) ADEF (Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation) à l'Université de Provence, IUFM Aix-Marseille, l'UMR STEF (Sciences Techniques Education Formation) à Cachan, le SHE (Service Histoire de l'Education) à Paris et le Musée national de l'éducation à Rouen.

Au fil des ans, l'INRP poursuit ses travaux mais le vent tourne alors : d'aucuns, fort critiques, diront que c'est à cause d'un laxisme évident⁴ qui, non seulement coûte énormément à l'Etat mais qui de plus, a déjà fait l'objet en 2007, lors d'un audit, d'une volonté de dissolution, d'autres encore y voient une opportunité de mettre en place un nouvel institut, interne à l'ENSL, permettant une visibilité et une reconnaissance accrues grâce à des objectifs redéfinis, d'autres enfin, affirment haut et fort que c'est la mort de la pédagogie qui est souhaitée par les hautes instances ... De fortes contestations sont alors observées.

Cela vient-il du fait de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, août 2007) qui annonce qu'au 1^{er} janvier 2013 toutes les universités doivent accéder à l'autonomie dans les domaines budgétaire (article 50) et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles peuvent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers ?

⁴ Le Livre noir des gaspillages de l'argent public, *Un institut à la recherche du temps perdu*

Cela vient-il du fait de la révision générale des politiques publiques (RGPP, juillet 2007), mise en place afin de diminuer la dépense publique tout en renforçant l'efficacité et la qualité de l'action publique ?

Quoiqu'il en soit, la dissolution de l'INRP et la création d'un nouvel institut au sein de l'École normale supérieure de Lyon sont programmées. L'ENS de Lyon ainsi que le directeur de l'INRP ont reçu des lettres de mission en ce sens.

C'est donc le 15 novembre 2010 que le ministre de l'éducation, Luc Chatel et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, reçoivent le rapport demandé concernant l'intégration de l'INRP à l'ENS de Lyon. Le décret concernant la dissolution de l'INRP paraît au JO du 28 décembre 2010. Les activités de l'Institut sont transférées à l'École normale supérieure de Lyon et le Musée national de l'Éducation à Rouen est repris par le CNDP.

1.2 Naissance de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ)

1.2.1 Présentation de l'IFÉ

Le Conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon a créé l'Institut français de l'Éducation (IFÉ) jeudi 18 avril 2011. Cette création fait donc suite à la dissolution de l'INRP. L'IFÉ est une composante de l'ENS de Lyon, mais devra posséder des instances de gestion propres: un conseil de gouvernance, un conseil d'orientation stratégique et scientifique et un directeur, nommé par ce même conseil ⁵.

L'Institut français de l'Éducation devient "une structure nationale et internationale, de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce notamment au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés". Il a vocation à couvrir tout le champ de la formation, de la maternelle à l'université à la formation tout au long de la vie et "il s'intéresse aux 'éducations à' (à la santé, à la ville, aux nouvelles technologies, etc.)".

L'Institut est structuré autour de quatre départements (Recherche, Médiation des savoirs, Formation et Agence qualité éducation), il aura pour missions "de développer des recherches sur les différentes formes et pratiques d'éducation en France et à l'étranger", "d'accompagner l'évolution des systèmes d'enseignement de tous les niveaux", "de fournir un appui au pilotage et à l'évaluation des politiques en matière d'éducation (...)", "de proposer des formations initiales ou continues en matière d'éducation (...)"; "de mettre à disposition du public des ressources scientifiques en matière d'éducation" et "de nourrir un espace de débat sur les grands enjeux contemporains de l'éducation".

Un regard beaucoup plus large est alors demandé au nouvel Institut. A l'IFÉ, l'ENSL apportera sa maîtrise des normes universitaires et de recherche et ses réseaux internationaux. A l'ENSL, l'IFÉ apportera son expertise en pédagogie et son savoir en matière de recherche en éducation.

La volonté clairement affichée du rapport portant sur l'intégration de l'INRP à l'ENS de Lyon est que le nouvel institut « se doit d'être le centre de recherche et d'évaluation permettant d'éclairer de façon privilégiée les politiques ministérielles en matière d'éducation. »⁶

L'Institut français de l'éducation est composé comme suit :

- L'Agence qualité Education regroupe en son sein le service Veille & Analyses, le pilotage de projets, l'ingénierie de formation innovante et le Centre Alain Savary.
- Le département Médiation des savoirs regroupe les services et les équipes impliquées dans la transformation des résultats de la recherche en ressources exploitables par les enseignants pour leur propre formation et pour leur utilisation dans tous les niveaux du système éducatif de l'école à l'université ; il comprend l'équipe Actualisation Continue des Connaissances des Enseignants en Sciences (ACCES), le service Usages du Numérique et Ingénierie des savoirs (UNIS) et s'appuie sur le service ENSmedia et sur l'informatique TICE⁷.
- Le département Formation étroitement lié à des pratiques de pédagogie innovante, ouvert à la société d'aujourd'hui et à la préparation aux métiers de demain.

^{5, 6} *De l'INRP à l'Institut français de l'éducation. Au sein de l'ENS de Lyon, une identité retrouvée, une ambition renouvelée*, rapport préparé par Yves Winkin, présenté par Jacques Samarut, président de l'ENSL aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

⁷ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/ressources-et-services/mediation-des-savoirs>

1.2.2 Missions de l'Institut français de l'Éducation

L'IFÉ est une structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés.

Selon ses statuts, il a pour mission générale :

- de développer des recherches sur les différentes formes et pratiques d'éducation en France et à l'étranger ;
- d'accompagner l'évolution des systèmes d'enseignement de tous les niveaux ;
- de fournir un appui au pilotage et à l'évaluation des politiques en matière d'éducation, en France et au sein des organisations internationales ;
- de proposer des formations initiales ou continues en matière d'éducation dans tous les secteurs de la vie économique et social ;
- de mettre à disposition du public des ressources scientifiques en matière d'éducation ;
- de nourrir un espace de débat sur les grands enjeux contemporains de l'éducation.

L'IFÉ est administré par un conseil de gouvernance et dirigé par un directeur. Il est, de plus, doté d'un conseil d'orientation stratégique et scientifique.

L'Institut français de l'Éducation a pour mission fondamentale le transfert des résultats de la recherche en éducation vers la communauté éducative et les personnels d'encadrement, pour nourrir la réflexion et l'action pédagogique et pour la formation des formateurs.

Il s'agit, à terme de faire de l'IFÉ, une « tête de réseau national pour la recherche en éducation »⁸ et de lui donner un rôle structurant pour les communautés concernées.

L'IFÉ met en œuvre cette mission en développant des activités de service et d'appui scientifique et méthodologique et en produisant et en diffusant des ressources.

⁸ Rapport Winkin, p15.

Les activités de service sont fondées sur l'expertise scientifique de l'Institut et concernent :

- l'appui à la formation des formateurs avec, en particulier, l'organisation de séminaires nationaux. Avec les autres services de l'Institut, le pôle de l'ingénierie de formation innovante (IFI), contribue à la diffusion des savoirs construits par la recherche en éducation. Les acteurs œuvrant dans le champ de l'action éducation ainsi que les formateurs d'enseignants peuvent ainsi s'approprier ces savoirs ;
- le service de Veille & analyses largement ouvert sur l'international. Il produit régulièrement des dossiers d'actualité sur des sujets préoccupant la communauté éducative toute entière.
- l'édition de revues et d'ouvrages, avec le développement d'une importante librairie en ligne ;
- la mise à disposition des richesses bibliographiques de la bibliothèque à Lyon,
- la Main à la pâte (convention avec l'Académie des sciences et l'École Normale Supérieure). La Main à la pâte a été lancée en 1996, à l'initiative de Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992, Pierre Léna, Yves Quéré et de l'Académie des Sciences dans le but de rénover l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire en favorisant un enseignement fondé sur une démarche d'investigation scientifique.
- l'organisation de journées d'études, séminaires, colloques et forums (Regards croisés sur la qualité en éducation et formation, Conférence nationale sur l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et au collège, Les compétences clés dans l'éducation, Jazz & Performance : l'art de la transmission...etc.)

La production de ressources, en interaction avec les acteurs de l'éducation, vise à une meilleure inscription des apports de la recherche en éducation dans l'univers professionnel familial des personnels éducatifs.

Les productions de l'IFÉ se présentent sous des formes variées (revues, collections d'ouvrages, bulletins, sites Web, expositions et catalogues d'exposition, bases de données...) qui, par leur qualité scientifique et éditoriale, constituent des supports attractifs pour les

chercheurs et contribuent à la diffusion des résultats de la recherche en éducation auprès des formateurs de formateurs, des étudiants, des enseignants (documentation, auto-formation), des personnels d'encadrement et des décideurs.

Au niveau européen, l'Institut a intégré début 2012 le réseau KeyCoNet (intégration des compétences clés dans l'enseignement) dans le cadre du programme de mobilité (agence CEDEFOP, Centre Européen pour le développement de la formation professionnelle), il organise en 2012 une visite d'étude autour des compétences clés dans l'éducation, il fait également partie du projet EdUmatics (European development for the use of mathematics technology in classrooms), projet Comenius qui a débuté en 2009 et pris fin cette année.

L'IFÉ accueille régulièrement des professeurs étrangers.

Sur le plan international, l'Institut français de l'Éducation est inséré dans tous les grands réseaux institutionnels, de l'UNESCO à l'OCDE. Grâce à ses ressources documentaires et à un dispositif d'accueil aussi simple qu'efficace, il est la porte d'entrée des chercheurs étrangers travaillant sur le système éducatif français⁹.

L'action internationale de l'Institut français de l'éducation met en avant la coopération entre experts à l'intérieur de programmes ou de projets de recherche de dimension européenne ou internationale.

Les questions sur lesquelles travaille l'IFÉ dans le cadre de ses priorités thématiques appellent le développement de partenariats au-delà du seul dispositif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

De fait, des relations privilégiées sont entretenues avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), au Ministère de l'Éducation nationale, mais aussi avec le Département Recherche-développement, Innovation (DRDIE), département faisant partie de la DGESCO. L'IFÉ collabore régulièrement avec les rectorats pour la réalisation d'actions de recherche, d'expertise, et d'appui à la formation continue.

⁹ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/institut/presentation>

L'IFÉ, fort de son positionnement aujourd'hui au sein de l'ENSL, est au centre d'un système dense de partenariats qui lui permet notamment de contribuer à l'animation et à la mobilisation de la communauté scientifique sur de grands enjeux de l'éducation.

La mission principale de l'Institut est donc d'alimenter les débats publics, au sens large, sur les grandes questions éducatives d'aujourd'hui. Il contribue à l'enrichissement de l'offre de formation continue des enseignants, en s'appuyant en particulier sur le dispositif «Néopass»¹⁰

Il développe des recherches sur les différentes formes et pratiques d'éducation en France et à l'étranger et accompagne l'évolution des systèmes d'enseignement de tous les niveaux. De plus, fort des activités de ses différents services (Veille & Analyses, Centre Alain Savary...), il diffuse les ressources et conclusions vers « la communauté éducative et les personnels d'encadrement, pour nourrir la réflexion et l'action pédagogique et pour la formation des formateurs. »¹¹

¹⁰ <http://neo.ens-lyon.fr/neo>

¹¹ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/ressources-et-services/presentation>

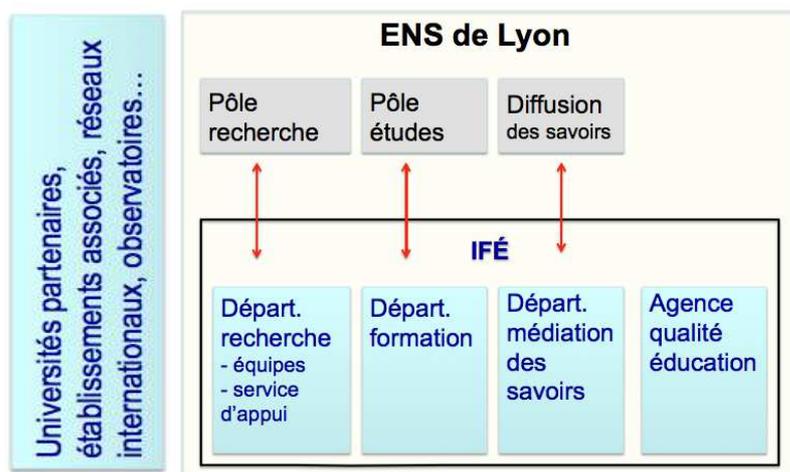
2 LE DEPARTEMENT RECHERCHE A L'IFÉ

2.1 Présentation du département

2.1.1 Les acteurs de la Recherche à l'IFÉ

Penser la recherche en éducation correspond au développement d'une société « de la connaissance » qui situe l'éducation et la formation comme des enjeux majeurs du monde contemporain.

Le département Recherche de l'IFÉ, bénéficiant de cinquante années d'expérience, se développe comme une plateforme de recherche et avec les autres départements de l'Institut.



Le département Recherche « accueille » et collabore avec de nombreuses équipes et Unités mixtes de recherche (UMR).

Parmi elles, citons les UMR telles que ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations (CNRS, Université Lumière Lyon 2, ENSL-IFÉ), Triangle (Action, discours, pensée politique et économique), le LAHRHA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes), C2SO (Communication, Culture et Société) et le CERPHI (Centre d'Etudes en Rhétorique, Philosophie et Histoire des Idées)

Au niveau national, ce sont des Equipes d'Accueil (EA) qui contractualisent avec des universités : ADEF (Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation), contractualisée avec

l'université d'Aix-Marseille, STEF (Sciences Techniques, Education Formation), contractualisée avec l'ENS de Cachan, S2HEP (Sciences et Société, Historicité, Education et Pratiques), contractualisée avec Lyon 1, ECP (Education, Cultures Politiques), avec Lyon 2 et le CERCC (Centre d'études et de recherches comparées sur la création) qui évolue au sein de l'ENSL.

Il est à noter que certaines équipes sont des unités propres à l'IFÉ : composante du laboratoire S2HEP, EducTice entre dans ce cas de figure.

Au-delà de ces équipes et UMR, parler « d'acteurs » pour ce qui concerne le département Recherche de l'IFÉ n'est pas un terme choisi au hasard. En effet, les recherches en éducation impliquent une participation de différents professionnels à tous les niveaux. Chaque année, dans le cadre d'une convention, diverses thématiques sont discutées entre le Ministère de l'Education nationale et l'IFÉ, ce sont alors plusieurs centaines d'enseignants du premier et second degré qui, pour certains « détachés », c'est-à-dire, travaillant à plein temps à l'IFÉ, pour d'autres « associés », c'est-à-dire bénéficiant d'HSE (heures supplémentaires effectives), participent aux recherches de l'Institut. Indéniablement, la proximité avec le terrain est une richesse propre à l'IFÉ.

Les LéA sont bien entendu, un exemple de cette association, nous le détaillerons dans la deuxième partie.

Des conventions existent également avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Recherche, en particulier avec la MINES (Mission pour le Numérique dans l'Enseignement Supérieur).



(<http://IFÉ.ens-lyon.fr/IFÉ/recherche/presentation/les-acteurs-de-la-recherche>)

2.2 Les compétences du département Recherche à l'IFÉ

2.2.1 Aux niveaux national et international

La spécificité de la Recherche à l'Institut est centrée sur l'éducation. Elle veut ainsi rendre compte de processus complexes et de mouvements de fond. C'est pourquoi il devient indispensable pour cette recherche de s'inscrire dans la durée : la continuité, le suivi des conclusions et la capitalisation des acquis donnent sens aux travaux menés.

L'IFÉ s'intéresse à quatre activités : apprendre, éduquer, se former, enseigner. L'éducation et la formation apparaissent alors comme des enjeux majeurs de la société contemporaine. Grâce aux apports et compétences de l'ENSL, le programme scientifique de l'IFÉ a pour ambition d'ouvrir plus largement les domaines de recherche traditionnels de l'INRP en direction de

l'ensemble des actions et systèmes d'enseignement, d'éducation, de formation initiale et professionnelle en intégrant les terrains de l'enseignement supérieur.

L'IFÉ, en visant l'étude d'une large palette de pratiques éducatives, veut s'inscrire comme un institut de référence en France. Son programme scientifique est construit en quatre plans de recherche (a) et quatre axes transversaux (b) ¹²

(a)

- *la construction des apprentissages élémentaires et fondamentaux* (conditions et modalités de cette construction, évaluation de sa réalisation)
- *les « éducations à »* dans et hors l'école (l'éducation à la santé, aux sciences, aux arts, à l'environnement durable, etc.)
- *la formation tout au long de la vie*
- *le travail des professeurs* (en classe et hors classe) de l'école primaire à l'université (en incluant la pédagogie de l'enseignement supérieur). La chaire UNESCO sur la formation des enseignants verra le jour dès cette rentrée 2012, citons encore la recherche sur les débutants dans le métier d'enseignant et la plateforme NéoPass@ction.

(b)

- *les incidences et conséquences du numérique sur les processus d'apprentissage et d'enseignement* (nouvelles formes d'apprentissage – elearning, ubiquitous learning, mobile learning, Game-Based Learning, ENT, tablettes numériques, réseaux sociaux...)
- *le fait collectif dans les processus d'apprentissage et d'enseignement*
- *les politiques éducatives*, leurs racines et leurs produits (nature et évolution de la demande sociale, référentiels des politiques d'enseignement ou encore programmes et curriculums)
- *le bien apprendre...*

¹² <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/presentation/le-programme-de-recherche>

L'enseignement supérieur est également une thématique prioritaire du programme scientifique de l'IFÉ (pédagogie de l'enseignement supérieur, histoire de l'enseignement supérieur, politique publique de la recherche et de l'enseignement supérieur...)

La Mission numérique pour l'enseignement supérieur (MINES) passe commande auprès de l'IFÉ sur diverses problématiques contemporaines : ainsi, se sont déroulées à l'Institut, la seconde édition des journées scientifiques Pédagogie universitaire à l'heure du numérique, début 2012. D'autres commandes institutionnelles s'ajoutent de façon régulière, telles qu'une étude sur le C2i2e (Certificat Informatique et Internet enseignant) ou encore la commande d'une cartographie de la recherche en e-education...Une convention a d'ailleurs été signée entre l'IFÉ et la MINES en 2011-2012.

Le département Recherche est donc composé d'un ensemble d'équipes rassemblées autour d'enjeux communs et ce, sur l'ensemble du territoire national.

On y retrouve une recherche fondamentale qui questionne *les sciences de l'apprendre* : le séminaire international sur ce sujet est une construction scientifique au cœur du programme de l'IFÉ. Déjà trois sessions se sont déroulées, la quatrième est prévue les 8 et 9 novembre 2012. Ce lieu de rencontre permet à des chercheurs venus du monde entier de débattre sur différentes thématiques afin de construire une réflexion sur les sciences de l'apprendre. Le séminaire vise ainsi à devenir un lieu de formation des doctorants et jeunes chercheurs et ainsi contribuer à la constitution d'une communauté de recherche interdisciplinaire dans le domaine des Sciences de l'apprendre ¹³.

On y retrouve aussi une recherche qui s'appuie sur des acteurs en lien direct avec le terrain. Les LÉA en sont bien évidemment l'exemple. Les équipes de recherche de l'Institut sont impliquées dans différents projets et au niveau national avec un travail commun entre les "composantes recherche en éducation" d'équipes de l'ENS de Lyon et des équipes d'autres établissements sur les questions d'éducation, et au niveau international avec des projets tels que EdUmatics (European Development for the Use of Mathematics Technology in Classrooms) comme nous l'avons déjà évoqué. L'objectif est de construire, d'expérimenter, d'évaluer puis de diffuser des outils informatiques pour la formation des enseignants de mathématiques dans le but d'intégrer les TICE à l'enseignement.

¹³ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/seminaire-international>

De plus, l'accueil régulier de professeurs invités permet des collaborations engagées avec les universités qui, via ces séjours, donnent matière à des collaborations de recherche et d'enseignement et à des publications. Des liens étroits sont établis avec l'Université de Sherbrooke, l'Université Saint Joseph à Beyrouth ou encore l'ECNU (East China Normal University) à Shanghai.

L'IFÉ participe aussi à des projets européens comme le CIDREE (Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe) : ce réseau, composé d'organismes nationaux, participe au développement de la recherche en éducation et permet d'établir des relations plus étroites au sein des systèmes d'éducation européens. L'Institut est présent dans le réseau NESSE (Network of experts in social sciences of education and training), un réseau composé d'experts chargés d'aider, conseiller et soutenir la Commission Européenne dans des processus d'analyse des politiques et réformes éducatives.

Ces recherches, à la fois, impliquées, participatives, fondamentales ou encore interdisciplinaires, s'inscrivent dans un réseau de partenariats et de collaborations, aux niveaux national et international et contribuent aux travaux que mène le département recherche à l'IFÉ.

La création du dispositif de Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ met clairement en avant une recherche participative, une recherche appliquée ou encore recherche-action, c'est ce que nous allons voir dans cette seconde partie.

PARTIE 2

**LA RECHERCHE ACTION AU SERVICE DE
L'INNOVATION :**

**EXEMPLE DES LIEUX D'EDUCATION ASSOCIES A
L'IFÉ**

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, on constate qu'il est difficile pour chercheurs et praticiens de collaborer, et ce, dans pratiquement tous les domaines. Faire travailler ensemble des « acteurs du terrain » et des chercheurs revêt un caractère quelque peu délicat. Doit-on conclure à deux mondes différents ? Celui de la recherche et celui de l'action ?

Dans le domaine des sciences de l'éducation, cette méfiance est d'autant plus vive qu'elle concerne tout un chacun s'agissant d'une expérience individuelle liée à sa propre enfance ou à celle de ses enfants. La recherche en éducation devient alors de peu d'intérêt, tous pouvant se sentir, sinon experts dans le domaine, tout au moins praticiens et n'attendant pas grand-chose des résultats de la recherche dans ce domaine précis¹⁴.

L'éloignement entre l'univers de la recherche scientifique et celui des praticiens a toujours été un sujet de discussion. Pour les chercheurs, il est essentiel qu'une rigueur scientifique soit de mise afin de vérifier les conclusions. La rationalité est incontournable. Pour les enseignants, confrontés au quotidien et à ses imprévus, l'urgence de l'action face à une réalité toujours en mouvement est indispensable. L'incompréhension entre les deux peut donc être réelle dans un premier temps : les uns souhaitant construire des théories, les autres, pragmatiques, voulant intervenir efficacement pour chaque élève et se sentant parfois incompris dans leur travail quotidien.

Un dialogue peut-il cependant s'instaurer ?

C'est en tout cas l'objet de réflexion de cette seconde partie. Avec la création du dispositif des Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ, il semble qu'une porte, certes déjà ouverte depuis quelques années maintenant, soit en passe de s'officialiser, permettant à chercheurs et praticiens, dans un travail collaboratif, d'améliorer les pratiques pédagogiques. Qu'on l'appelle recherche-action, recherche participative, recherche collaborative ou encore recherche appliquée, la mise en place d'un travail entre les acteurs sur le terrain et les chercheurs met en avant une collaboration, un échange et une communication riches qui permet une « coconstruction » de la connaissance à produire.

¹⁴ Monique Linard, *La relation entre praticiens et chercheurs en Sciences de l'Education*

Ainsi, les théories pratiques peuvent être prises en compte par les chercheurs en tant que données et inversement, les théories des chercheurs aident les praticiens à appréhender différentes situations auxquelles ils doivent quotidiennement faire face.

À la fin des années 30, Kurt Lewin (1890-1947), psychologue américain d'origine allemande, a produit une définition désormais classique de la recherche-action.

En se basant sur l'expérience des tranchées, il parvient à démontrer que la vision d'un paysage donné est différente selon que l'on est un soldat (pour lequel l'ennemi peut surgir à n'importe quel moment) ou un simple promeneur. Il en conclut dès lors que la représentation de l'environnement dépend fortement des motivations, des attentes et des caractéristiques de l'individu. Ainsi, il décrit différentes phases de la recherche action : d'abord la planification, puis la mise en application d'une première étape du plan d'action avec observation des effets, puis la planification d'une nouvelle étape d'action à partir des résultats obtenus dans la précédente.... Et ainsi de suite. Cela peut se traduire par des interactions entre pratique, observation et théorisation.

Une des spécificités qui était celle de l'Institut National de Recherche Pédagogique et qui est aujourd'hui celle de l'Institut français de l'éducation est bien celle de réunir chercheurs et praticiens qui, dans une interaction permanente et pour une recherche commune, visent non seulement à améliorer les pratiques pédagogiques et éducatives mais aussi à nourrir le débat public sur les grands enjeux contemporains de l'éducation.

Les Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ représentent cette opportunité de faire collaborer chercheurs et équipes sur le terrain. Comment sont nés les LéA et comment s'est déroulée cette mise en place, tels sont les premiers points que je propose de présenter maintenant.

Dans un second temps de cette deuxième partie, je m'attacherai à faire le lien entre la recherche action au service de l'innovation que représente la mise en place des LéA et ce, pour partie grâce aux retours que j'ai pu avoir de quelques chefs d'établissements de LéA : quels sont les objectifs visés ? Quelles relations peut-on observer entre l'IFÉ et les LéA ? Entre les différents acteurs impliqués ? Enfin, quelles peuvent être les conclusions et perspectives après une année de « fonctionnement » des LéA ?

1 LES LIEUX D'EDUCATION ASSOCIES A L'IFÉ

1.1 Naissance d'un label

1.1.1 Comment est venue l'idée des LéA ?

Le programme de recherche de l'Institut français de l'éducation est construit, comme nous l'avons évoqué dans la première partie, à partir de quatre plans de recherche et quatre axes transversaux. Ainsi, dans un des axes, nous retrouvons *le fait collectif* dans les processus d'apprentissage et d'enseignement.

Par sa centration sur l'éducation, l'IFÉ souhaite, non seulement apparaître comme une référence unique dans ce domaine au niveau national, mais également rendre compte de processus complexes et permettre le débat public sur des questions pédagogiques et éducatives. C'est avec ce travail de recherche, de réflexion et de collaboration avec les acteurs sur le terrain qu'une évolution et une amélioration peuvent être réelles : répondre aujourd'hui aux grands enjeux de la politique éducative est non seulement une volonté du gouvernement mais concerne l'ensemble des citoyens.

De plus, permettre aux professionnels de l'éducation d'être à la fois performants, intéressés et tout simplement heureux dans leur carrière est un paramètre indispensable à mettre au service de ce qui est et reste la priorité première : l'élève.

Dans son rapport ¹⁵, Yves Winkin évoque le fait que la recherche en éducation a ceci de particulier qu'elle est « translationnelle » : en effet, comprendre ce qui se passe sur le terrain, développer un courant de recherche à la fois fondamentale et appliquée sur l'apprentissage, créer les conditions appropriées pour que les conclusions de cette recherche soient connues et adoptées dans la pratique quotidienne apparaît aujourd'hui comme un élément décisif dans le développement de la recherche en éducation.

Ainsi, John Easton, Directeur de l'Institut des Sciences de l'éducation (IES, Institute of Education Sciences, Département Education du gouvernement américain) propose la vision

¹⁵ Rapport Y. Winkin *De l'INRP à l'Institut français de l'Education. Au sein de l'ENSL, une identité retrouvée, une ambition renouvelée* (p 9).

suivante : « *plutôt que favoriser la traduction des savoirs fondamentaux en savoir pratique et puis en applications, il faudrait éliminer le besoin de traduction, en produisant directement une recherche applicable. Une voie pour favoriser ce type de recherche est celle de composer des équipes “mixtes” de chercheurs, éducateurs, designers de méthodes et de focaliser sur des questions de recherche qui démarrent directement des problèmes rencontrés par les enseignants dans les classes. L’idée derrière ce type de consortium est que les éducateurs et décideurs seront plus facilement engagés dans l’adoption de résultats de recherche qui répondent à leurs besoins.* » (National Institute of Justice Conference on Translational Research, Easton comments, June 22, 2011)

Dès lors, qu’elles soient nommées recherches appliquées ou recherches action, les recherches menées par l’INRP et aujourd’hui par l’IFÉ, sont possibles et largement mises en œuvre grâce aux relations uniques qu’entretiennent l’Institut et les acteurs de la communauté éducative. Ce précieux échange permettant aux chercheurs de l’Institut de travailler en collaboration avec des enseignants mis à disposition ou détachés, autorise l’étude, dans la durée, d’une large palette de pratiques éducatives, en prenant en compte les interrelations au sein de lieux d’éducation, à une échelle spatiale et temporelle qui permet de saisir les influences réciproques.

Une des spécificités de l’IFÉ étant le travail collaboratif grâce à l’interaction entre acteurs de terrain (enseignants associés, détachés...) et chercheurs, il paraissait dès lors incontournable, d’instaurer une collaboration officielle entre l’Institut et des lieux d’apprentissage.

Pour l’IFÉ, l’association avec un lieu d’éducation est facilitateur pour l’organisation des recherches. Il devient alors possible de mettre en place des relations nouvelles entre professeurs et chercheurs, d’observer et enquêter à l’intérieur du lieu d’éducation et d’expérimenter dans les classes. A l’issue de rencontres ou d’entretiens avec les personnels de la communauté éducative ou avec les élèves, de riches informations peuvent être entendues. De plus, l’association entre un lieu d’éducation et l’IFÉ permet d’améliorer la visibilité de l’Institut auprès des personnels de ce lieu d’éducation, et ces derniers bénéficient d’un accès facilité aux ressources de l’IFÉ. Le LéA gagnera lui aussi en visibilité et pourra bénéficier de formation par l’IFÉ dans l’établissement...

Considérer l’éducation comme un fait social et fonder les recherches en éducation sur l’action conjointe entre chercheurs et acteurs du terrain est l’enjeu du projet des LéA.

Tels sont les souhaits de l'IFÉ en pensant à cette nouvelle collaboration : l'idée du label « Lieux d'éducation Associés » à l'IFÉ est né.

Enfin, pour conclure cette première sous partie, je ne saurais mettre de côté les neuf points qui constituent les bases du projet et qui ont été déclarés par Gérard Sensevy¹⁶ lors de la première rencontre des LéA, le 23 novembre 2011. [Au cours de cette conférence introductive](#)¹⁷ ce dernier a précisé que :

- les LéA produisent des collectifs de professeurs, d'éducateurs et de chercheurs qui thématisent ensemble les problèmes de la profession, comme objets de la recherche : les fins de l'action sont déterminées et appropriées collectivement.
- Ces collectifs LéA conçoivent, mettent en œuvre, améliorent des dispositifs du faire apprendre, au sein d'un processus d'ingénierie coopérative.
- Les LéA reposent sur la production de travaux de recherche et conduisent les professeurs à l'engagement dans des recherches académiques.
- Les LéA produisent des outils de diffusion de leurs travaux de recherche, et des savoirs et résultats qui en sont issus (formation initiale et continue des professeurs, formation initiale et continue des chercheurs), sous l'égide, en particulier, de l'IFÉ.
- Les LéA constituent des lieux de recherche et formation, aussi bien initiale que continue, des lieux du développement professionnel des professeurs et des chercheurs, en lien étroit avec les IUFM.
- Les LéA constituent des lieux de rencontre et de production commune de projets pour les IUFM et les équipes d'accueil impliquées, avec la coordination de l'IFÉ.
- Les LéA constituent des lieux de rencontre et de production commune de projets pour les IUFM et l'institution académique, rectorale, avec la coordination de l'IFÉ.
- L'IFÉ met en réseau les LéA du territoire, organise les moyens de leur mise en relation, publie, dans une collection ou dans une revue spécifique, les travaux accomplis dans ce cadre.
- Si l'on admet, avec H.-L. Go¹⁸ (2007), que la démocratie n'a pas encore trouvé sa forme scolaire, les LéA peuvent/doivent jouer un rôle déterminant dans la reconstruction de la forme scolaire.

¹⁶ G.Sensevy, CREAD (Centre de Recherche sur l'Education, les Apprentissages et la Didactique, EA3875), Université de Bretagne occidentale. ¹⁷ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea/outils-pour-les-lea-1/ressources-bibliographiques#sensevy>.

¹⁸ Henri Louis GO : (2007). *Freinet à Vence. Vers une reconstruction de la forme scolaire*. Rennes : PUR

1.1.2 La mise en place des Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ

Les LéA sont donc définis comme des lieux rassemblant des enjeux d'éducation, un questionnement, des acteurs, l'implication d'une équipe de chercheurs de l'IFÉ, le soutien du pilotage de ce lieu et la construction conjointe d'un projet dans la durée.

Treize LéA ont expérimenté ce fonctionnement durant l'année scolaire 2011-2012. Au-delà de l'établissement scolaire (écoles, collèges, lycées généraux ou professionnels, dispositif ECLAIR (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite)) et dès l'année prochaine, d'autres lieux se sont impliqués dans le projet, comme des établissements d'enseignement supérieur (CHU, Université) ou encore des associations culturelles ou de culture scientifique, des associations d'éducation à la santé...

Les Lieux d'éducation Associés reposent sur le conventionnement entre l'IFÉ-ENSL et l'établissement.

Chaque LéA développe sa propre thématique de recherche au sein de son établissement.

Les carnets de bord (ce sont des outils pour les acteurs des LéA dont les contenus sont produits par ces mêmes acteurs. Ils permettent de produire et de conserver une trace des activités et réflexions sur la recherche et sur le LéA et permettent également aux acteurs des LéA de partager leurs points de vue et leurs avancées), les rencontres, le journal de bord ou encore les sites contribuent à un suivi régulier du projet de recherche au sein de l'établissement. A ce sujet, il est intéressant de lire le rapport de stage rédigé par Lara Laflotte, qui a participé à la construction et la mise en place de l'outil carnet de bord ¹⁹. La diffusion des éléments du projet au sein même du LéA, vers les autres LéA et plus largement, participe à la réussite du projet. En ce sens, les questions et ressources portées par le réseau des Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ peuvent contribuer à alimenter les travaux de la concertation nationale pour refonder l'école de la république.

De plus, un espace de travail collaboratif mis en place au sein du dispositif LéA donne la possibilité à tous les membres de tous les LéA, qui y ont obligatoirement accès, d'interagir, échanger, poser des questions et partager leurs points de vue.

¹⁹ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea/rapport-de-stage-de-lara-laflotte>

Il est également possible d'y déposer des documents communs à tous les LéA, comme des exemplaires de conventions, de carnets de bord avec leur mode d'emploi, etc.

Cet espace permet ainsi de maintenir un contact et des échanges entre les LéA, ce qui est susceptible d'enrichir la réflexion sur la recherche et sur le dispositif LéA.

Au sein des établissements LéA sont mobilisés des « correspondants LéA ». Le correspondant LéA peut être un enseignant, impliqué ou non dans le projet de recherche. Il est un acteur du lieu d'éducation, responsable de la mise en place et du suivi du dispositif LéA, en collaboration avec le correspondant IFÉ : son rôle est de coordonner les activités du groupe, de recueillir les données, de communiquer autour de la recherche au sein de son établissement, mais également au sein du réseau LéA et vers l'extérieur, de diffuser des conclusions ou résultats dans l'espace de travail collaboratif.

Le « correspondant IFÉ » est un chercheur travaillant à l'Institut et qui fait le lien avec les LéA, il est amené à se rendre dans l'établissement afin de rencontrer les équipes enseignantes dont les classes expérimentent le projet de recherche. Son rôle est donc d'accompagner la recherche ainsi que les enseignants impliqués et de faire le retour de l'expérimentation en diffusant les résultats dans le milieu scientifique. Cette diffusion permettra une reconnaissance des travaux accomplis.

Cette mise en place des LéA nécessite, en toute logique, que l'on aborde la question des financements. Sans m'attarder sur ce sujet, signalons tout de même que l'attribution d'Heures Supplémentaires Effectives (HSE), pour les correspondants LéA du second degré (ce n'est pas encore le cas pour les enseignants du premier degré), est assurée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), au Ministère de l'éducation nationale. Trente HSE sont ainsi distribuées dans les LéA du second degré (soit environ 1 000 euros) en direction du correspondant LéA pour le travail de suivi de l'expérimentation (réunion à l'IFÉ, suivi de la convention, organisation de réunions d'information sur la recherche au sein du LéA, récolte d'informations pour décrire le processus d'association).

Pour compléter, nous dirons que la relation de l'IFÉ avec le Ministère de l'éducation nationale s'inscrit dans le cadre d'une convention. Elle donne à l'IFÉ les moyens financiers et institutionnels pour associer aux recherches des enseignants et des établissements. La DGESCO élabore la politique éducative et pédagogique. Un des départements de la DGESCO

qui nous intéresse ici est le Département de la recherche et du développement, de l'innovation et de l'expérimentation (DRDIE).

« Le DRDIE a pour mission de mobiliser davantage la recherche, l'innovation et l'expérimentation au service de la réussite de chacun des élèves et de la construction de politiques d'éducation plus efficaces, enrichies des apports des travaux scientifiques et du retour d'expérience des équipes éducatives ». (2011/2012 DGESCO-DRDIE)

De plus, il est important de préciser qu'au niveau des académies, les Conseillers Académiques en Recherche-Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE) sont les relais du DRDIE. Le Département a la responsabilité de l'animation des conseillers académiques recherche-développement, innovation et expérimentation, ce qui implique des échanges fréquents. La mission des CARDIE est de valoriser les actions pédagogiques innovantes et d'en faciliter leur transfert, ils font le lien entre l'administration centrale et les équipes dans les établissements et animent le réseau local de l'innovation en éducation avec tous les partenaires concernés²⁰. A ce titre et pour ce qui concerne les LéA, l'objectif est l'articulation avec la recherche. La volonté est forte de mobiliser les CARDIE dans les académies concernées par un LéA, dès lors, ils deviennent les correspondants locaux de l'IFÉ en accompagnant le projet LéA, nous y reviendrons.

Enfin, pour accompagner le développement du dispositif, les LéA se sont dotés d'un comité scientifique, regroupant des chercheurs de divers champs et membres des institutions partenaires (DGESCO, IUFM, rectorat...). L'ensemble des membres se réunit une fois par an lors des rencontres LéA.

Un comité de pilotage se réunit régulièrement afin de supporter une coordination générale pour l'organisation des rencontres LéA, les relations avec les différents partenaires ou encore le développement et l'exploitation des outils de suivi et l'accompagnement des nouveaux LéA.

Une première rencontre LéA s'est déroulée le 23 novembre 2011 à l'IFÉ. Il s'agissait de réunir les partenaires des lieux d'éducation associés à l'IFÉ.

²⁰ <http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>

La présence de quelques CARDIE ainsi que des représentants de la DRDIE ont confirmé l'attention que le ministère et les académies portent à ce projet. Les questions ont été nombreuses et le débat riche puisque l'année 2011-2012 représente le lancement de ce dispositif expérimental.

Dans cette seconde sous partie, il sera question de cette rencontre mais surtout de la deuxième rencontre LÉA (30 mai 2012) dans laquelle j'ai pu m'impliquer en tant qu'animatrice d'un atelier.

1.2 Approche des LÉA et missions dans le cadre du stage

1.2.1 Premières rencontres LÉA

Avant de parler des deuxièmes rencontres LÉA qui se sont déroulées le 30 mai 2012, je vais donner quelques indications sur la journée du 23 novembre 2011, date à laquelle ont eu lieu les premières rencontres, moment important dans la vie des LÉA puisqu'il s'agissait d'apporter quelques précisions sur la mise en place des treize LÉA qui allaient fonctionner pendant l'année et de répondre aux interrogations des acteurs impliqués dans le projet. S'agissant des LÉA de cette première année, on parle de LÉA du « premier cercle ».

Lors de cette journée, les participants ont présenté leurs établissements et leurs projets de recherche. Trois ateliers ont été proposés. Le premier avait pour thème les relations recherche/LÉA (ou comment faire connaître la recherche au sein de l'établissement), quels rôles pour les correspondants LÉA et IFÉ ? Les conclusions ont mis en avant la nécessité d'exploiter les instances existantes au sein de l'établissement afin de faire connaître et valoriser le projet recherche expérimenté dans l'établissement. L'importance de réunions et de rencontres entre les chercheurs et les enseignants (non impliqués dans le projet) a également été pointée. Le deuxième atelier avait pour ambition de faire exprimer les besoins en communication dans le réseau LÉA, mais aussi tournée vers l'extérieur. Pouvaient alors être mis en place les outils nécessaires à cette demande (site LÉA, pages de présentation des projets de recherche et des équipes, carte des LÉA sur le territoire national, cahier des charges...). Enfin un troisième atelier avait pour objectif de définir quatre critères de description des LÉA : la spécificité de la recherche liée au LÉA, la nature des relations entre

les acteurs du LéA et les chercheurs, la nature des relations avec les autres partenaires du système éducatif.

Après cette journée et quelques mois d'existence, les LéA ont bénéficié d'un deuxième rendez-vous le 30 mai 2012. Ce fut l'occasion pour moi d'approcher de plus près les acteurs impliqués dans les LéA et de participer activement à des débats grâce à l'opportunité que j'ai eue d'animer un atelier.

1.2.2 Deuxièmes rencontres LéA

Ces deuxièmes rencontres nationales des LéA ont été l'occasion d'un bilan de cette première année d'expérimentation du dispositif. Elles furent également le moment propice pour l'évocation d'améliorations pour l'année à venir. Faire le bilan du travail de l'année sur le fonctionnement des LéA, la signature des conventions, le lien entre la recherche et les LéA, le site des LéA, le fonctionnement du réseau des LéA... tels étaient les objectifs de la journée.

Des correspondants LéA et IFÉ, l'équipe de pilotage des LéA, les membres du comité scientifique, des correspondants CARDIE, des représentants de la DRDIE ont participé à cette journée. Le comité de pilotage a présenté les premières conventions signées, le site collaboratif de travail pour le réseau des LéA, l'apport des carnets de bord pour le suivi ou encore l'élargissement du réseau des LéA avec l'arrivée de nouveaux établissements pour l'année 2012-2013 désireux de faire partie du réseau LéA. Le premier cercle regroupe des établissements dont les projets de recherche sont déjà en cours d'expérimentation, ces derniers étant déjà familiers avec la recherche. Quinze des vingt-trois nouvelles candidatures rejoignent le premier cercle pour cette raison. Le deuxième cercle comprend les nouvelles candidatures pour l'année 2012-2013, « novices » dans l'expérimentation. Ces candidatures concernent des lieux scolaires et non scolaires ainsi que des établissements d'enseignement supérieur (création d'un LéA en Education Thérapeutique du Patient en associant l'IFÉ, l'Université et le CHU de la Réunion). Les projets de recherche pour ces nouveaux établissements, soumis au comité scientifique des LéA, émanent de la volonté, soit des établissements eux-mêmes, soit de différents départements de l'IFÉ (cela peut être l'Agence Qualité Education, le département Médiation des Savoirs ou bien entendu le département Recherche).

L'après midi fut consacrée à trois ateliers. Les thèmes choisis ont été les suivants : les correspondants (LéA et IFÉ), le réseau des LéA et les instruments de suivi du dispositif.

J'ai choisi de faire partie du premier atelier concernant les correspondants LéA et IFÉ. Dans cet atelier, nous avons décidé de présenter nos thèmes sous la forme d'un « World café ». Quelques précisions s'imposent : il s'agit de permettre un dialogue constructif entre petits groupes autour de tables sur un sujet précis. A l'image d'un café, plusieurs tables sont disposées, permettant plusieurs sujets à traiter. A intervalles réguliers, les participants changent de table. L'animateur reste sur place, accueillant un nouveau groupe. Il résume le débat à ses nouveaux hôtes et la conversation se poursuit « fécondant » les idées issues des conversations précédentes. L'animateur de la table garde une trace des discussions (via Etherpad pour ce qui nous concernait). Cela permet non seulement à l'animateur de retranscrire le débat mais cela permet aussi à un participant, ayant son ordinateur, d'alimenter l'écriture en simultané.

Le sujet de l'atelier étant les correspondants LéA et IFÉ, trois tables étaient dressées pour aborder les questions suivantes : rôles et tâches, statuts et outils de travail.

Pour ma part, j'ai animé la table qui traitait la question des statuts des correspondants. Toutes les entrées que nous avons prévu pour ce sujet n'ont pas été abordées car les discussions, riches mais reflétant des questionnements et difficultés rencontrés par les correspondants, se sont focalisées sur des points précis. A la question : « le correspondant LéA doit-il participer à la recherche ou au contraire avoir un positionnement plus périphérique ? », les avis ont donné lieu à des réalités constatées sur le terrain qui méritent toute notre attention. Le correspondant LéA, s'il est impliqué dans la recherche, est souvent submergé par les missions qui lui sont demandées. S'occuper des réunions, mises à jour, échanges, notes, remplissage du carnet de bord en plus de son activité professionnelle devient un pari quelquefois difficile à relever. Mais il n'en reste pas moins que dans la situation où le correspondant LéA n'est pas lui-même investi dans le projet de recherche, il apparaît difficile de relater l'expérimentation sans connaissance du sujet, cela demande une communication supplémentaire entre l'enseignant qui travaille sur le projet et celui qui a pour charge de diffuser et d'échanger. Ce dédoublement demanderait au correspondant LéA extérieur à la recherche une implication dans l'observation de la recherche pour comprendre le fonctionnement.

S'agissant de la reconnaissance du travail des correspondants LÉA, des HSE sont accordées aux enseignants du second degré, mais qu'en est-il du primaire, des lieux non scolaires ? Peut-on envisager une reconnaissance en termes de validation de compétences ? Des décharges de service ? Les questions ont été posées.

La demande est également faite à propos d'une charte du correspondant, à adapter selon chaque LÉA. Une sorte de fil conducteur afin que les attendus soient clairement définis. Cette charte pourrait aider les correspondants des nouveaux LÉA en indiquant les missions liées à leur futur rôle.

Le constat que j'ai pu faire en animant cet atelier est que les interrogations sont multiples quant au statut des correspondants, mais cela reste bien évidemment légitime puisque les LÉA en sont à leur toute première année de fonctionnement. L'aspect positif de ces débats a mis en exergue une volonté commune de bien faire et de s'investir dans un projet innovant pour lequel l'intérêt professionnel et l'objectif de faire réussir les élèves sont bien réels.

Concernant les deux autres tables de cet atelier, je résumerai en disant qu'une communication, à tous les niveaux et pour tous les acteurs impliqués, paraît essentielle dans les rôles et tâches des correspondants et ce, grâce à un travail collaboratif entre le correspondant LÉA et le correspondant IFÉ. Pour ce qui est de la troisième table qui avait pour sujet les outils de travail des correspondants, il est ressorti qu'une mise à jour régulière, principalement par mail, entre les deux correspondants est nécessaire. Le carnet de bord est encore sous utilisé, en raison d'un manque de temps principalement, mais son remplissage ajoute une dimension temporelle qu'il ne faut pas négliger pour le suivi de l'expérimentation. Enfin, l'idée d'un outil d'écriture collective a été lancée.

Cet atelier est celui qui a réuni le plus de participants, ce qui laisse entendre que des questions d'organisation, de définition des rôles et de positionnement sont encore vives.

Les conclusions de ces deuxièmes rencontres s'orientent sur le fait que le dispositif est encore peu avancé. A cela, on peut ajouter que les acteurs sollicités ou sélectionnés pour faire partie du premier cercle étaient déjà bien engagés dans leurs recherches avant la mise en place des LÉA, c'est peut être en cela que l'observation d'une certaine immobilité se fait : ce ne furent pas réellement des « lancements » qui auraient pu changer quelque peu le fonctionnement de l'établissement et favoriser une adhésion générale. Mais c'est également sur ce point qu'il est

utile de revenir : un projet de recherche déjà existant dans l'établissement peut et doit faire émerger le sentiment d'un lien à un réseau innovateur, qui se met en place et est amené à se développer fortement. Certains aspects liés à la communication sont à améliorer tels que le carnet de bord : outil indispensable pour le suivi et la diffusion, il doit trouver sa place dans le fonctionnement du LÉA. C'est en tout cas les conclusions des échanges observées lors du troisième atelier : « des objectifs insuffisamment définis, une impression de jargon inaccessible pour les enseignants... ». Le rôle du carnet de bord est sans aucun doute à redéfinir afin qu'il puisse jouer ses rôles de transmission, de réflexion, de mémoire et de suivi du projet.

En conclusion, j'avancerai que ces rencontres nationales entre les différents LÉA sont riches d'enseignement : non seulement elles permettent aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger ou de comparer mais elles sont également le moment de bilans qui permettent des améliorations ou des réorientations mais aussi, bien sûr, des satisfactions et des avancées tant sur les plans professionnel et de la recherche que sur le plan humain.

Un LÉA représente cet espace collaboratif dans lequel il s'agit de construire des associations explicites entre l'établissement et l'IFÉ autour des projets de recherche. L'interrelation entre chercheurs et acteurs sur le terrain permet une reconnaissance mutuelle qui favorise le respect des besoins de chacun. Mais n'oublions pas que l'établissement est dirigé par un principal, un proviseur ou un directeur... Acteur incontournable de la mise en place du LÉA.

Désireuse de connaître la position de l'équipe de direction et plus précisément du chef d'établissement d'un lieu d'éducation associé à l'IFÉ, j'ai décidé d'interviewer quelques responsables d'établissement afin de recueillir leurs sentiments sur ce nouveau dispositif. Y-a-t-il nouvelles relations au sein de l'établissement ? A l'extérieur de l'établissement ? Avec la recherche ? Avec l'IFÉ ? Avec l'institution ? La gouvernance de l'établissement est-elle différente ? Des changements visibles ont-ils été notés ? Les chercheurs ont-ils trouvé leur place dans cette collaboration ?

Ce sont les questions que je propose d'aborder dans cette seconde partie avec pour fil conducteur les éclairages qu'on pu m'apporter les chefs d'établissement de quelques établissements lyonnais et les réunions auxquelles j'ai pu participer dans le cadre de mon stage.

Nous l'avons également vu, l'IFÉ est un institut de recherche qui n'est pas uniquement tourné vers la recherche « fondamentale », mais qui dispose de liens très forts avec la communauté éducative qu'il prend pour objet d'étude. C'est bien là tout l'enjeu des LéA. Comme nous l'avons précisé dans la première partie de ce second chapitre, l'IFÉ est reconnu pour être un institut qui collabore avec les acteurs de terrain et pour mettre en avant une recherche action où chercheurs et praticiens travaillent à l'amélioration et des pratiques pédagogiques et des pratiques éducatives.

2.LA RECHERCHE ACTION AU SERVICE DE L'INNOVATION : EXEMPLE DES Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ

2.1 Les relations entre acteurs autour d'une recherche action

2.2.1 Le regard des chefs d'établissements dans un LéA

« Les établissements sont porteurs de l'ambition et de la volonté de progrès du système éducatif. Ils sont le lieu où doivent naître et se développer l'innovation et le changement. Dans cette perspective, les personnels de direction doivent être les moteurs de cette dynamique. Il leur appartient de tirer parti du potentiel de créativité des équipes pédagogiques pour mettre en œuvre des projets innovants et impulser une véritable politique pédagogique au service de la réussite de tous les élèves. » (BOEN, spécial n°1 du 3 janvier 2002)

Tel que précisé ci-dessus, il apparaît clairement que sans la motivation, le dynamisme et l'impulsion du chef d'établissement, certaines innovations peuvent ne pas voir le jour. Pour ce qui nous concerne, on pourrait conclure rapidement à une implication évidente des chefs d'établissement car non seulement ils ont accepté, souvent souhaité voire demander que leur établissement devienne un LéA, mais ils ont également gentiment accepté de me recevoir et de se soumettre à mes questions...

Il faut noter que pour cette première année de fonctionnement et pour les treize établissements impliqués dans le dispositif, une grande majorité est familière avec le milieu de la Recherche. Il est important de préciser ce point pour la suite de cette partie.

Afin de mettre en place mes entretiens, j'ai préparé en amont un questionnaire. Je souhaitais au travers de mes questions faire ressortir plusieurs aspects de la fonction d'un chef d'établissement impliqué dans un dispositif nouveau où un travail collaboratif est demandé, une relation nouvelle est instaurée avec le monde de la recherche et où quelques changements dans la façon de piloter l'établissement peut-être envisagée. Quel est alors le rôle du chef d'établissement pour permettre la collaboration entre les acteurs ? Comment a été accueilli le projet dans la communauté éducative ? Quel est son sentiment après cette première année de fonctionnement du LéA ?

La grille de questions est composée de quatre parties : tout d'abord, il m'a paru intéressant de récolter la « vision recherche » que pouvait avoir le chef d'établissement. Avec l'arrivée du projet de recherche dans son établissement, peut-on parler d'une nouvelle dynamique au niveau de la communauté éducative ? A-t-il eu le sentiment que la recherche est « entrée » dans son collège ou lycée ? Que connaissait-il de la recherche action ?

Une seconde partie traitait des questions visant à aborder le fonctionnement du projet. J'ai donc donné comme orientation dans cette partie une réflexion sur les acteurs mobilisés et les échanges mis en place pour contribuer à l'expérimentation dans les classes et la connaissance que peut avoir le reste de la communauté éducative sur le projet (parents, élèves, partenaires institutionnels...)

Une troisième partie questionnait principalement le chef d'établissement sur son rôle et les missions (nouvelles ou pas) qui pouvaient lui être reconnues.

Enfin, une dernière partie consistait à faire un bilan de cette première année écoulée en pointant particulièrement la perception du chef d'établissement.

Comme je l'ai souligné, je n'ai pu dégager que deux jours par semaine pour le stage et ai donc décidé de me focaliser sur les LéA de la région lyonnaise. L'académie a pour point positif qu'elle rassemble divers établissements ainsi que des thématiques de recherche variées. Ainsi nous pouvons distinguer le collège A dont le projet de recherche cible les ressources pour les enseignants et formateurs de mathématiques sur l'enseignement de l'algèbre au collège. J'ai pu rencontrer la correspondante IFÉ de cet établissement ainsi que la principale. Je réitère ici l'importance d'une recherche qui existait et fonctionnait avant la mise en place du LéA. En

effet, par les entretiens que j'ai pu menés avec ces acteurs, il est incontestable que cela fonctionne... et bien.

Une longue tradition de travail en commun entre les chercheurs et les enseignants peut être observée dans cet établissement ; faire partie des LéA paraissait évident. La principale de ce collège est donc tout à fait partie prenante d'un tel dispositif. Ses enseignantes expérimentent dans leurs classes et un climat de confiance est instauré entre la direction et les équipes éducatives. Cette dernière mesure combien sont essentiels le dynamisme, les compétences et l'esprit d'initiative de ses professeurs. Au niveau du pilotage de l'établissement, peu de changements sont perceptibles puisque la principale a toujours eu à cœur de participer à l'innovation et à l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants. Elle veille au bien être de la population scolaire et des enseignants et est prête à s'investir pour que des projets allant dans le sens d'un meilleur rendement émergent. Si l'on devait parler de changements, ce serait alors dans la salle des professeurs puisque, selon elle, le dynamisme ambiant provoqué par le projet influence ceux qui pourraient être « traditionnellement » plus en retrait. Le travail interactif qui a cours dans l'établissement suppose aussi que les parents d'élèves ne sont pas forcément au courant de ce qui se passe au niveau de l'expérimentation : il est habituel de considérer que les cours sont originaux dans ce collège ! Si ce n'est la présence parfois du correspondant IFÉ dans les classes, les élèves, eux non plus, n'y voient là pas de bouleversements majeurs.

Dans le lycée B, le lien avec la recherche est déjà fort également. Depuis plus de six ans maintenant, le lycée collabore avec l'INRP devenu IFÉ pour améliorer les conditions de l'enseignement des mathématiques en exploitant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). L'objectif aujourd'hui est de mettre en place un site internet destiné aux formateurs en informatique dont le but est de leur fournir des supports dynamiques pour former des professeurs de mathématiques à l'utilisation des TICE. La motivation est grande du côté du correspondant LéA puisqu'il déclare que le LéA permet de « remettre en cause sa pratique et ses objectifs pédagogiques, d'éviter le caractère routinier dans l'enseignement, de questionner sa façon d'enseigner et son impacts sur l'apprentissage des élèves et de se lancer dans l'amélioration de sa pratique ».

S'agissant des relations que peuvent avoir les correspondants LéA et IFÉ à propos de l'expérimentation en cours, le correspondant IFÉ du lycée B que j'ai pu questionner, m'informe que le travail mis en place entre l'enseignant qui expérimente le projet de recherche et lui-même, la communication est quasi « naturelle ». Rappelons que la

collaboration entre l'Institut et cet établissement dure déjà depuis six années. Les séquences sont préparées par l'enseignant puis soumises au correspondant IFÉ : ces derniers, après avoir échangé, décident d'une date où le correspondant IFÉ viendra dans la classe filmer l'heure de cours. Armé de caméras et micros, il filme un groupe en train de travailler et capture des moments intéressants des discussions et réflexions échangées entre les élèves. Il est principalement question d'observation, soit en filmant les élèves, soit en filmant l'enseignant lorsque le cours nécessite une mise au point avec un aspect plus théorique. Mais le correspondant IFÉ peut également participer en aidant les élèves à travailler... Les vidéos sont ensuite transcrites et analysées par le chercheur. Grâce à ce retour analysé de la séquence filmée, les moments clés sont mis en avant : on peut y observer des difficultés rencontrées par les élèves ou inversement, constater que cela « fonctionne ». Ce rapport est également un atout pour l'enseignant qui peut, avec du recul, examiner ses pratiques professionnelles. Le chercheur de son côté, utilisera ces transcriptions lors de colloques ou séminaires, autorisant ainsi une diffusion plus large.

De son côté le chef de l'établissement B est tout aussi investi et impliqué. Pour lui, une nouvelle dynamique s'installe dans le lycée même si le pilotage n'a pas connu de grandes transformations. Cependant, la relation de proximité entre l'IFÉ et l'établissement scolaire lui paraît être aujourd'hui « extrêmement favorable parce qu'elle permet de mettre en place de nouvelles stratégies pédagogiques et de créer un nouveau type de relations avec les élèves ».

Ce qui revient très souvent dans les interviews concernant le rôle que pense jouer le chef d'établissement, c'est le pouvoir de « faciliter » les innovations. En effet, qui d'autre peut instaurer, impulser, promouvoir, convaincre, permettre, autoriser ou supporter telle ou telle initiative ? Sans son accord, rien ne serait possible. Il est important de souligner ce rôle majeur que jouent les chefs d'établissement impliqués dans un LÉA.

Cependant, le manque de communication hors établissement est un réel point négatif. Après ces interviews très positives, force est de constater que, en interne et pour ces établissements ayant déjà des affinités avec la recherche, l'expérience est enrichissante. Même si l'on peut toutefois ajouter que derrière ce tableau idéal, des chefs d'établissement reconnaissent aisément que certains enseignants méconnaissent totalement le projet et ne sont pas intéressés.

La diffusion à l'intérieur de l'établissement se fait via une présentation lors des conseils d'administration mais aussi une présentation de l'IFÉ aux fédérations de parents d'élèves. La signature de la convention avec l'ENSL-IFÉ peut faire l'objet d'une manifestation publique... Dans le lycée C, un projet de recherche existait déjà sous le nom « Jeux & Apprentissage », projet qui vise à identifier les caractéristiques d'une situation ludique pour l'apprentissage dans l'enseignement secondaire. Une seconde expérimentation s'est mise en place avec le LÉA : INO (Identité Numérique et Orientation) qui articule deux questions vives, l'identité numérique (liée aux problèmes de visibilité sur le Web, notamment dans les réseaux sociaux) et l'orientation. Pour amener les élèves à construire une identité en lien avec leur projet d'orientation et donner à voir une identité numérique compatible avec les attentes sociétales, la recherche INO préconise l'usage en classe de portfolios numériques. Le proviseur et son adjoint que j'ai rencontré sont d'accord pour dire que les projets ont « libéré » la parole. La classe est souvent comparée à une boîte noire dans laquelle enseignant et élèves passent une heure ou plus, totalement à l'abri des regards. Il est parfois difficile de rendre compte de ce qui se passe entre ces quatre murs. Avec ces expérimentations « on entre dans la classe, on parle de ce qui marche et de ce qui ne marche pas... on peut parler librement. ». Il arrive même qu'en passant devant des classes faisant l'objet d'études de recherche, on y voit des déguisements, des interpellations entre l'enseignante et ses élèves, entre les élèves aussi... des bruits pédagogiques, tout simplement !

Toutefois, les relations hors établissement ont du mal à s'installer. A la question « avec qui travaillez-vous sur ce projet en externe ? » ou « cela a-t-il débouché sur de nouvelles relations avec les partenaires institutionnels ? », la réponse est souvent négative et l'argument avancé concerne le manque de temps essentiellement.

Etonnée de ce peu de communication entre l'académie et les responsables d'établissement, j'ai décidé de prendre contact avec la coordinatrice du dispositif CARDIE (coordination académique recherche développement innovation et expérimentation). Etant référencé comme le relais de la DRDIE au niveau des académies, il m'a semblé opportun de recueillir son avis et sentiment.

Cette dernière m'a donc reçue et je l'en remercie encore car elle était en vacances et s'est déplacée généreusement pour notre rencontre. Dès les premiers instants de notre entretien, il m'est apparu clairement qu'une distance était établie entre les LÉA et l'académie. La coordinatrice parle même de frustration car, pour le moment, ce qui se passe dans les lieux

d'éducation associées à l'IFÉ n'est pas connu de la coordination académique recherche développement innovation et expérimentation. « Nous savons que les LéA existent mais nous sommes incapables de vous raconter quoi que ce soit entre les LéA et la CARDIE à Lyon, et ceci est très frustrant pour nous. ». Le ministère de l'éducation nationale, via la DGESCO et la DRDIE demande aux académies de s'investir dans les projets LéA du fait de leur proximité géographique, de plus l'académie de Lyon est particulièrement dotée en la matière et la coordinatrice a le sentiment que le dialogue a du mal à s'instaurer.

Je lui souligne que les chefs d'établissements eux aussi constatent ce manque de proximité et s'en expliquent en pointant un manque de temps réel qui les empêche de participer à des réunions ou de créer des échanges construits avec l'académie. La coordinatrice, elle aussi, évoque un manque de temps pour s'intéresser à tout le monde tout en précisant que le travail sur les LéA est transparent, elle sait bien que les LéA fonctionnent mais elle ne sait pas de quelle façon...Elle précise toutefois que le travail dans le collège A sur les projets de mathématiques est connu mais la relation avec l'académie n'est pas fructueuse. L'Eclair D (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition et la réussite) où une recherche sur la culture écrite dans la prévention du décrochage est menée, est un établissement qu'elle connaît mais par rapport à d'autres projets. Elle ajoute nonobstant que le conseiller académique recherche développement innovation et expérimentation de Lyon participe régulièrement aux réunions dans cet Eclair D. Pour l'école E, qui s'intéresse à la littérature de jeunesse pour questionner les sciences, elle avoue qu'elle ignore le projet mis en place dans l'établissement même si elle sait qu'il fait partie des LéA. Enfin pour le centre F, centre créé à Lyon en 2002, en vue d'expérimenter des interventions d'artistes dans les lieux d'accueil des jeunes enfants et dont le projet de recherche s'articule autour d'une logique de développement d'outils de formation qui, à terme, permettra aux acteurs de terrain de construire des pratiques professionnelles tout en ayant à l'esprit la question de la place et du statut des arts à l'école maternelle, elle admet ne pas connaître grand-chose sur le sujet.

Je lui demande donc ce qu'elle souhaiterait mettre en place pour que la communication puisse se faire. Bien qu'elle admette, elle aussi, ne pas avoir le temps d'aller chercher les informations sur les LéA, elle souhaite sincèrement qu'un lien pérenne s'installe entre l'académie, l'IFÉ et les LéA car le souci de l'expérimentation et du questionnement possibles grâce à cette interrelation entre le terrain et les chercheurs, fait bien partie de ses priorités. Elle suggère dès à présent de se poser la question à la rentrée prochaine avec les LéA du

premier et deuxième cercles afin d'obtenir systématiquement des informations sur l'avancée des projets dans les établissements. Malgré la visibilité des carnets de bord remplis par chaque correspondant, le site LÉA n'a pas de lien avec le ministère.

Elle ajoute alors que toutes les équipes en expérimentation sur l'académie de Lyon remplissent un cahier des charges avec évaluation au fur et à mesure du travail effectué. Elle est bien consciente que cela ajoute un document supplémentaire mais en passer par ce travail quelque peu laborieux et pourquoi pas indemnisé par des HSE, permettrait une visibilité totale.

Ce cahier des charges qu'elle me décrit fait partie du site internet EXPERITHEQUE qui semble être une des solutions à explorer. Expérithèque est la bibliothèque nationale des innovations et expérimentations pédagogiques engagées dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire. L'innovation et la recherche, faisant l'objet de travaux d'équipe, doivent être communiquées et diffusées...

Chaque académie possède sa propre entrée et les établissements viennent compléter les fiches afin de diffuser les informations concernant les innovations et expérimentations qui ont été réalisées dans les classes. La bibliothèque est enrichie régulièrement et il est possible d'y lire des expérimentations en cours ou terminées. Pour consulter, un choix peut être fait selon dix liens avec la Recherche tels que « l'amélioration de l'école et le travail enseignant », « le pilotage local des unités éducatives et le partenariat », « l'évaluation des apprentissages », « des pratiques, des unités éducatives » ou encore « l'innovation, l'expérimentation et la conception de projets... »

Voici pour exemple la fiche que les équipes ont à remplir :



Fiche de l'action

Cette fiche est destinée à renseigner sur le fonctionnement plus détaillé de l'action, sur les processus en jeu et sur les résultats déjà obtenus. Elle demande de la part du contributeur un souci d'explicitation et de rédaction afin de la rendre accessible à tout public.

Titre	
Evaluation/ indicateur (2000 caractères)	
Date de début de l'expérimentation	
Durée prévue (1 à 5 ans)	
UAI établissement pilote	
Nom établissement	
Nom + prénom (porteur projet)	
Fonction porteur projet	
Tel porteur projet	
Mel porteur projet	
Soutien à l'action innovante - HSE (300 caractères)	
Partenariats (précisez le montant éventuel) :	

(*Les zones de texte étoilées ne sont pas limitées en caractères)

En quelques mots

Ce résumé paraîtra sur l'internet et dans d'éventuelles publications académiques et/ou nationales)
100 mots dans un style rédactionnel et attractif *

Action

Constat à l'origine de l'action *
Objectifs poursuivis*
Nombre d'élèves et niveau(x) concernés
Description et modalités de mise en œuvre*
Moyens mobilisés
Partenariat et contenu du partenariat*
Liens éventuels avec la Recherche (contacts, travaux engagés ou références bibliographiques en appui de votre action)*

Evaluation

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action (autoévaluation, évaluation interne, externe) *
Trois ressources ou points d'appui qui vous ont permis de progresser *
Trois difficultés éventuelles rencontrées*

Effets constatés

👉 sur les acquis des élèves *
👉 sur les pratiques des enseignants*
👉 sur le leadership et les relations professionnelles *
👉 sur l'école / l'établissement *
👉 plus généralement, sur l'environnement *

Pour conclure

Une réussite à communiquer à l'extérieur, ce serait : *

Source : <http://eduscol.education.fr/experitheque/carte.php>

Pour terminer cette partie sur mes entretiens, j'ajouterai que je me suis focalisé sur le ressenti des chefs d'établissements dans les LéA, ces derniers expriment tous un rôle de « facilitateur » quant à la mise en place du LéA. Il paraît en effet cohérent qu'à partir du moment où la demande d'intégrer un LéA est acceptée, le responsable d'établissement est partie prenante du projet et promeut l'innovation à l'intérieur du collège ou du lycée. Cependant, le constat qui a pu être avancé d'une insuffisance de communication à l'extérieur de l'établissement revendique à l'instant T de l'expérimentation une organisation non aboutie (ce qui reste logique pour cette première année). Pourtant à l'intérieur des établissements, les relations et l'ambiance semblent avoir subi quelques changements : l'expérimentation dans les salles de classe intéresse d'autres enseignants qui pourraient envisager d'initier des projets de recherches dans leurs matières. Une volonté de projets transdisciplinaires se dessine parfois.

Du côté des correspondants IFÉ et LéA, je pense pouvoir avancer que les duos trouvent un certain équilibre dans la réalisation de leurs travaux et recherche et lorsque j'ai pu demander à

certaines d'entre eux si la « réconciliation » était en marche, leur étonnement s'est traduit par « ah, bon ? Nous étions fâchés ? ».

Les enseignements à tirer de cette collaboration entre terrain et recherche convergent tous vers des aspirations liées à la réussite de l'élève, au perfectionnement des méthodes pédagogiques ou au rayonnement de l'établissement.

La diffusion et la valorisation des études menées dans les LÉA n'ont toutefois pas encore trouvé leurs supports. Les échanges entre les partenaires institutionnels et les LÉA ne sont pas vraiment visibles et la connaissance des projets dans l'établissement n'est pas toujours constatée. De l'avis de certains chefs d'établissement, il est important que le dispositif soit simple et bénéficie de lisibilité et de transparence. Une fois encore, j'avancerais que la majorité des LÉA de la région lyonnaise était dans une dynamique de recherche action, le dispositif LÉA est venu « asseoir » et confirmer ces activités dans l'établissement.

Les profils personnels des acteurs engagés sont la clé de la réussite du projet. C'est véritablement une conclusion donnée par les chefs d'établissements lors des interviews. La motivation de ces personnels créera certainement des envies chez d'autres : c'est là aussi tout l'intérêt de la diffusion des travaux menés, car au-delà de l'enceinte de l'établissement, faire connaître ses projets à d'autres établissements, stimulera la conduite de l'expérimentation dans son propre collège, lycée ou autres organismes.

Les échanges avec la coordinatrice de la CARDIE à Lyon ont bien montré que le relais avec les académies était décisif : il s'agit bien d'être visibles et de faire connaître ses avancées, l'objectif premier étant de partager des innovations qui autoriseront des évolutions notoires dans la façon d'enseigner et de former.

2.2.2 Les objectifs de la recherche action dans les LÉA

La recherche action, telle que nous l'observons ici, repose sur le principe d'un processus où chercheurs et enseignants, en collaboration, participent à des études et réflexions pour qu'une évolution, voire un changement des postures d'enseignement puissent être appréhendées.

Ces changements sont aujourd'hui voulus.

Le changement est pour Berbaum ²¹ :

- soit spontané, comme celui de l'évaluation d'une action menée sur un terrain scolaire : par exemple, la demande d'un regard extérieur formulé par une équipe de cycle pour valider une innovation pédagogique (...)
- soit planifié (...)

Avec les LÉA, nous sommes bien dans une demande de changement planifié et la recherche action est le moyen d'y accéder.

Que cette volonté de changement provienne des praticiens eux-mêmes ou que ce soit une volonté politique, la recherche action en éducation pour favoriser ces évolutions apparaît comme un des moyens les plus respectables et respectés.

Le 5 juillet dernier, le gouvernement a lancé la concertation sur la refondation de l'Ecole. Après trois mois de discussions, il en résultera un rapport final qui influencera la rédaction de la loi de programmation et d'orientation de l'Ecole. « Faire émerger une responsabilité commune.. » déclare le ministre de l'éducation nationale. Autour de quatre questionnements, la réflexion s'engage à propos de : i) la réussite scolaire pour tous, ii) un système éducatif juste et efficace, iii) les élèves au cœur de la refondation et iv) des personnels formés et reconnus.

Ce dernier point nous intéresse particulièrement ici même si tous sont interconnectés.

Les LÉA, dans leur mise en place et fonctionnement font collaborer ensemble professeurs et chercheurs qui « thématisent les problèmes de la profession, comme objets de la recherche : les fins de l'action sont déterminées et appropriées collectivement »²².

Contribuer à l'amélioration des dispositifs et outils du *faire apprendre* se retrouve dans les priorités du LÉA.

Il est aujourd'hui nécessaire que l'innovation puisse nourrir la formation des enseignants. L'école a connu de profonds bouleversements depuis plusieurs années, le constat n'est pas nouveau. Mais à y regarder de près que peut-on dire de ces changements ?

²¹ Berbaum, 1982

²² G. Sensevy. Bulletin Recherche n°10

Au cours des dernières années, les enfants ont grandi dans un environnement où la culture est en constante évolution : la densité des informations reçues et l'inondation de la technologie dans notre quotidien, pour ne citer que ces deux paramètres, bousculent les modes d'apprentissage et interrogent les professionnels de l'éducation quant à une adaptation urgente à mettre en œuvre.

Nous n'entrerons pas ici dans le débat « était-ce mieux avant ? », ni dans l'analyse psychologique et comportementale du collégien ou du lycéen d'hier et d'aujourd'hui, ni même dans une étude sociologique. Mais souligner que des transformations ont ébranlé le système éducatif et l'ont parfois rendu inapte à ces nouveaux publics, mérite d'être pointé.

La profession de professeur aujourd'hui fait face à de nombreux défis.

Le métier d'enseignant est-il un « métier impossible » ? Comme le souligne Philippe Perrenoud ²³, « la formation n'est pas garante d'une réussite élevée et régulière des gestes professionnels ».

Il s'agit pour l'enseignant de construire des manières d'être et des outils pour permettre à chaque élève de prendre sa place dans une société donnée. Cela implique aussi de savoir analyser les besoins et les difficultés d'une classe, cela implique surtout d'être un expert du « faire apprendre ».

Vu et considéré comme un instrument de recherche, le lieu d'éducation associé à l'IFÉ peut devenir objet d'étude du « faire apprendre ».

Ainsi une recherche fondamentale de meilleure qualité parce qu'en articulation avec l'objet (l'action du professeur et des élèves dans la classe en relation avec le savoir) est possible.

La recherche appliquée (recherche action) se nourrit de la recherche fondamentale et la recherche fondamentale ne peut progresser sans s'appuyer sur les progrès de la recherche appliquée. Une fois ce constat posé, nous sommes tout proches du fonctionnement des LéA.

Le projet commun pour lequel souhaitent collaborer chercheurs et enseignants nécessite de partager des ressources et des connaissances. Chaque acteur est donc bien identifié pour sa spécialité mais cela va au-delà car il s'agira de construire également des partenariats avec l'extérieur (académies, inspections, réseau des LéA...). Les relations entre ces différents acteurs se construiront dans l'action.

²³ Perrenoud, Ph.(1994) *La formation des enseignants entre théorie et pratique*

La recherche action met l'accent non seulement sur une meilleure compréhension du problème, mais essaie aussi de contribuer à la résolution ou tout au moins à l'amélioration du problème étudié. La recherche est un moyen d'action.

Il en va de même pour les LÉA : source d'innovation, le dispositif permet cette interaction entre pratique et théorie, entre action et analyse, entre formalisation et expérimentation. Cela permet de contribuer au questionnement des pratiques et d'amener les personnes concernées à effectuer une transformation. Cette collaboration entre acteurs de terrain et chercheurs autorise à la fois le changement et le développement professionnel mais aussi, et bien sûr, la recherche en éducation.

La recherche action peut aussi être définie comme recherche et action ²⁴. Recherche dans le but d'acquérir des connaissances sur le domaine étudié, action dans le but mettre en œuvre une transformation (par exemple, mettre en œuvre des projets qui améliorent l'efficacité et l'efficience de l'apprentissage).

Les objectifs liés au dispositif des lieux d'éducation associés à l'IFÉ interrogent les pratiques et postures professionnelles liées au métier d'enseignant.

Pour accompagner celui qui deviendra le citoyen de demain, pour lui apporter les connaissances dont il aura besoin pour comprendre les enjeux de la société, pour faire naître chez lui des capacités de réflexion et d'interrogation et parce que l'élève est une priorité, le professeur est amené à se poser la question du rapport des jeunes au savoir et à s'assurer que dans sa pratique professionnelle quotidienne les outils pédagogiques qu'il va utiliser sont non seulement efficaces et clairement orientés vers les élèves mais qu'ils sont également source de plaisir à utiliser le concernant.

²⁴ Dick, 1998; Gill et Johnson, 1991; Gumesson, 1991

2.2 Conclusions et perspectives

2.2.1 Quel bilan pour les LÉA après une première année ?

Après ces quelques mois de fonctionnement, nous pouvons retenir que les LÉA de la région lyonnaise attendent du dispositif une poursuite de son développement. Même s'il est trop tôt pour véritablement constater des changements au niveau des établissements eux-mêmes, il semble clair que la volonté de participer collectivement à une redéfinition du *faire apprendre* est dans tous les esprits. Si pour la plupart des LÉA du premier cercle, le dispositif s'inscrit dans une continuité au niveau des relations avec la recherche, pour d'autres, il aura permis des échanges nouveaux, une implication commune et des débuts de transformations au niveau des pratiques professionnelles.

La majorité des chefs d'établissements des Lieux d'éducation Associés à l'IFÉ qu'il m'a été permis de rencontrer ont en commun plusieurs spécificités, entre autres celle-ci, fondamentale : leurs établissements ont une étroite et longue collaboration avec la recherche²⁵. Depuis plusieurs années, différentes innovations et expérimentations y sont conduites. Devenir aujourd'hui un LÉA semble être non seulement « naturel » mais également, de fait, « ne change pas grand-chose » au pilotage actuellement en place. Ces responsables d'établissements reconnaissent tous avoir un rôle majeur puisque ce sont eux qui donnent la possibilité aux équipes de participer aux projets de recherche. En effet, si un enseignant souhaite une classe de Première S, par exemple, car la recherche concerne ce niveau et cette filière, le chef d'établissement est bien celui qui permet l'attribution de cette classe. Sans son assentiment, il ne serait pas possible de mettre en place les expérimentations. Ces hommes et ces femmes sont véritablement des « facilitateurs » comme nous l'avons déjà évoqué : ils ne sont pas toujours impliqués dans les projets ni totalement au courant de ce qui se passe précisément dans les classes servant de « plateforme expérimentale » mais ils ont confiance en leurs enseignants car là aussi, les acteurs investis dans le projet sont unanimement reconnus comme des personnes dynamiques, motivées et complètement convaincues des améliorations des pratiques professionnelles que peut engendrer le travail collaboratif entre enseignants et avec les chercheurs.

²⁵ A refaire cette étude, nous incluons dans notre échantillon des établissements qui ont des relations plus récentes avec la recherche, et pour lesquels, l'intégration dans le réseau des LÉA semble avoir constitué un changement certain.

Le suivi et la réussite du projet sont essentiellement dépendants de l'engagement de ces enseignants. Il est évident que ces enseignants participent à la réflexion sur la refondation de l'éducation : c'est bien là leur motivation première.

Les équipes de direction ne sont pas, pour le moment, véritablement concernées par la diffusion et/ou valorisation des expérimentations : on retrouve parfois des articles dans la presse locale, une communication lors de la tenue des instances de l'établissement mais pas de réelle responsabilité quant à une mise en place d'une communication élargie. C'est d'ailleurs le constat fait par le CARDIE de Lyon.

Pour les établissements ne possédant pas d'histoire antérieure avec la recherche, le constat de personnels enthousiastes et dévoués est bien visible, mais il faut noter aussi que, parfois, le chef d'établissement vient de prendre ses fonctions et qu'il peut paraître somme toute complexe de s'investir rapidement dans le projet compte tenu des contraintes liées à une nouvelle arrivée dans l'établissement. Il faut cependant constater que l'aspect novateur du projet au sein des classes soulève des questions d'organisation dans l'installation du travail. Certains enseignants, un peu déroutés, ont du mal à faire évoluer les expérimentations, c'est le résultat des échanges que j'ai observé lors des rencontres nationales des LÉA. Les statuts des correspondants ont des contours un peu flous à entendre les acteurs. Acter une non implication des chefs d'établissements dans ces cas précis serait un raccourci beaucoup trop simple mais l'hypothèse d'une stratégie de gouvernance nouvelle et un rôle renouvelé de l'équipe de direction favorisant une installation plus rapide du projet pourrait être évoquée.

Si une conclusion devait être avancée aujourd'hui concernant l'éventualité d'un nouveau rôle pour le chef d'établissement d'un LÉA, celle-ci n'évoquerait ni un changement visible dans la façon de piloter l'établissement ni des missions nouvelles exercées par le responsable. Force est de constater qu'à ce jour, ces derniers sont familiers avec l'innovation et sont assurés de l'engagement d'une partie de leur personnel résolument décidée à améliorer les façons d'enseigner. Il faudra, semble-t-il, une période un peu plus longue pour constater d'éventuels changements dans le pilotage d'un LÉA. Constater que dans ces établissements la volonté de participer activement et durablement aux changements et modifications souhaités dans le *faire apprendre* est indéniable. Mais il paraît nécessaire que cela se diffuse aussi à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement... et c'est en ce sens que les responsables des établissements ont un rôle à jouer : à l'intérieur du LÉA afin que soient visibles les projets de recherche en cours. La connaissance des activités mises en place par certains enseignants appellera certainement d'autres volontés d'expérimentations. Pour le moment, souvent

informelle, la communication intra établissement est appelée à devenir un outil majeur dans le développement de la recherche au sein du LéA.

A l'extérieur, la visibilité de ce qui se fait dans l'établissement doit aussi être une priorité : c'est en se faisant connaître et reconnaître que le LéA devient un moyen mis au service de la refondation de l'école. Le chef d'établissement, dans un rôle de communicant et de promoteur, a toutes les cartes en main pour participer à cet élan voulu de s'intéresser à la fois à la réussite de tous élèves et aux pratiques d'enseignement.

Ainsi, une collaboration plus forte est souhaitée et souhaitable avec les services académiques et les partenaires institutionnels, cela permettrait une transversalité qui ne peut être que bénéfique pour la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche (je rappelle ici que cette conclusion concerne les LéA lyonnais).

Entre les LéA, les relations et les échanges ont tout à gagner à être réguliers : la connaissance et la compréhension des projets établis dans chaque LéA permettront « d'approvisionner » le vivier précieux que représentent les conclusions des expérimentations. Quand « cela fonctionne » et que la collaboration entre chercheurs et enseignants a permis des changements positifs et bénéfiques dans la pratique enseignante, il devient indispensable que cela soit transmis et reproduit.

L'année 2011-2012 a permis la construction de treize LéA différents : trois écoles, un collège, cinq lycées, un réseau ECLAIR, deux réseaux d'écoles et un centre culturel. Sept académies au total accueillent aujourd'hui des LéA. Comme dit plus haut, c'est dans le cadre d'une convention entre l'ENSL et le LéA que chaque établissement est associé à une recherche portée par une équipe de l'IFÉ ou associée à l'IFÉ.

Cette année a été consacrée à la première expérimentation du dispositif. Les correspondants LéA et IFÉ trouvent petit à petit leurs rôles au sein des LéA (à ce sujet, un séminaire sera consacré au rôle des correspondants LéA, le 17 octobre 2012 à l'IFÉ). Le comité de pilotage a également beaucoup participé à cette mise en place et a accompagné les établissements dans leurs projets de recherche. Un comité scientifique s'est constitué, regroupant des chercheurs de différents domaines (Sciences de l'éducation, philosophie ou encore histoire), des représentants de la DGESCO, du rectorat de Lyon, de la conférence des présidents d'IUFM et d'autres directeurs de départements de l'IFÉ.

Des outils ont été mis en place pour participer au développement et au suivi des LéA parmi lesquels nous retrouvons le carnet de bord, les conventions, le site des LéA ²⁶.

Le département Recherche de l'IFÉ édite et diffuse chaque mois son bulletin dans lequel apparaissent régulièrement des articles sur les LéA, ce qui contribue à tenir informé les différents acteurs et partenaires de ce qui se passe dans les établissements.

La valorisation et la diffusion des travaux menés par les chercheurs et enseignants sont véritablement des objectifs que visent les LéA. Expérimenter et parvenir à modifier des pratiques professionnelles et pédagogiques dans le but de faire réussir tous les élèves, participent aux finalités que convoitent les enseignants.

Un premier bilan présente inévitablement des erreurs ou des incompréhensions mais nous le répétons ici : rien de plus normal...Le rôle du carnet de bord mériterait en effet d'être clarifié : le rendre plus accessible et pointer son incontournable utilité. Définir les rôles et missions des correspondants en adaptant leurs positions selon chaque LéA consentirait à rassurer, éclairer et accompagner. Instituer un système de reconnaissance pour les travaux exécutés par les correspondants LéA : la disponibilité et l'investissement déployés pour mener à bien les projets de recherche sont la plupart du temps équivalents pour les acteurs concernés, le premier degré n'est à ce jour, pas concerné par les HSE...

Des relations étroites avec les IUFM pourraient être envisagées, c'est naturellement le propos qui ressort de cette collaboration au sein des établissements : permettre à des formateurs IUFM de faire partie du dispositif apparaîtrait comme une donnée enrichissante et incontestablement positive. Ils sont également au cœur du système éducatif et sont directement concernés par les évolutions en matière de didactique et pédagogie qu'ils ont à transmettre aux futurs enseignants.

Voilà, pour quelques points essentiels, ce que l'on peut tirer comme bilan de cette première année d'expérimentation. Nous n'en sommes qu'à la genèse du dispositif et les différents acteurs que j'ai pu rencontrer sont motivés à l'idée de faire que le LéA soit un moyen mis au service du progrès et du changement. Qu'il fasse partie, aussi modestement soit-il, de la réflexion liée à la refondation de l'école républicaine.

²⁶ <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea>

2.2.2 Quelles perspectives ?

Recourir à l'innovation et à l'expérimentation permet de répondre aux besoins et au diagnostic préalablement identifiés par les équipes pédagogiques. Les travaux à plusieurs mains que mènent les chercheurs et les enseignants mais aussi l'équipe de direction et la communauté éducative permettront aux projets de recherche d'apporter une plus-value pédagogique.

Passer d'un collectif d'individus à une identité de groupe est définitivement l'ambition du dispositif LÉA. Il s'agit de s'impliquer dans une démarche de projet collectif tout en visant des objectifs précis avec pour prétention le désir d'un changement dans les pratiques éducatives.

La communication entre les LÉA a donc pu être possible grâce à deux rencontres qui se sont tenues en novembre 2011 et mai 2012, les troisièmes rencontres nationales des LÉA sont prévues en mai 2013. Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanges qui permettent d'approfondir certains aspects théoriques liés aux recherches en cours mais aussi de partager des façons de faire et de discuter autour des projets.

L'année 2012-2013 verra la poursuite du développement du dispositif LÉA. De plus, vingt-trois nouveaux projets ont été proposés et soumis au comité de pilotage. Pour la plupart, ces projets émanent d'équipes de recherche associées à l'IFÉ, d'autres sont issus d'établissements scolaires et d'autres sont portés par des CARDIE. Parmi ces candidatures, quinze sont déjà familières avec la recherche et l'innovation, les acteurs sont d'ores et déjà fortement impliqués, ce qui permet les établissements de rejoindre le premier cercle. Cela porte à vingt-huit, le nombre de LÉA pour le premier cercle. Le deuxième cercle « accueillera » les autres projets qui pourront alors bénéficier d'un accompagnement afin de construire leur LÉA. Le comité de pilotage envisage même de mettre en place des relations étroites entre un LÉA du premier cercle et un LÉA du deuxième cercle : de part leurs expériences, les LÉA du deuxième cercle seront un interlocuteur de premier choix.

Comme évoqué plus haut à propos de la communication dans et hors les LÉA qui n'était pas partout égale et visible, une priorité sera donnée l'année prochaine en ce sens. Le développement des partenariats avec les collectivités territoriales, avec les services académiques mais aussi le développement des relations à l'intérieur du réseau des LÉA, et pourquoi pas à l'international, seront des axes à privilégier. Des rôles et fonctions mieux

précisés permettront à chacun de trouver sa place dans le dispositif, cette visibilité contribuera à un travail collectif riche et efficace. Les troisièmes rencontres nationales des LÉA en mai 2013 seront le temps d'un bilan d'une année supplémentaire de fonctionnement : les témoignages et échanges que vont permettre ce rendez-vous seront encore un pas de plus dans l'installation du dispositif.

Année après année, les LÉA sont appelés à se développer et à produire des résultats de recherche qui pourront bénéficier à tous les professionnels de l'éducation. En cela, les LÉA apparaissent comme des plateformes de recherche qui peuvent intéresser aussi bien les formateurs que les chercheurs, dans le but de favoriser non seulement la réussite mais aussi, et surtout, la construction intellectuelle et humaine de tous les élèves, et, plus largement, le développement professionnel des acteurs de l'éducation, enseignants ou chefs d'établissements.

BIBLIOGRAPHIE

- Brent, D. (2005) *Trois attitudes dans la recherche en éducation : autour de « l'explicite », de « l'implicite » et de la « complicité »*. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 31, n°2, p. 397-416
- Clément, C et Stephan, E (2006) *Favoriser les compétences sociales à l'école : un exemple de recherche-action en zone d'éducation prioritaire*. *Pratiques psychologiques*, vol.12, n°4, p. 447-463
- Desgagné, S. et Bednarz, N. (2005) *Médiation entre recherche et pratique en éducation : faire de la recherche « avec » plutôt que « sur » les praticiens*. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 31, n°2, p. 245-258
- Desgagné, S. (1997) *Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants*. *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n°2, p. 372-393.
- Gather Thurler, M. (1993) *Entre recherche et pratique, le fameux fossé existe-t-il toujours ?*
In : *Educateur* 1993, n° 22, pp. 27-30
- Joliot, P. (2011) *Recherche fondamentale et recherche appliquée*, in *La mondialisation de la recherche*, Paris, Collège de France (« Conférences »).
- La lettre de l'innovation. Janvier 2012. Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- Linard, M. (2004) *La relation entre praticiens et chercheurs en Sciences de l'Education*. *Revue Recherches & Educations*
- Moret, J. (2010). *L'INRP, perspectives d'une refondation*.
<http://fr.scribd.com/doc/36743595/Rapport-J-moret>
- Perrenoud, Ph. (1994) *La formation des enseignants entre théorie et pratique*, Paris, L'Harmattan
- Trouche, L. (2011) *Vers un institut de référence pour la recherche en éducation. Propositions et pistes de réflexion*, Lyon, IFÉ-ENS de Lyon.
- Trouche, L., Loisy, C., Monod-Ansaldi, R., Sensevy, G. (2012) *Recherche fondamentale et coopération entre les acteurs de l'éducation*.
- Van der Maren, J-M. (2003) *La recherche appliquée en pédagogie. Des modèles pour l'enseignement*. 2^{ème} Edition. De Boeck.
- Winkin, Y. (2010). *De l'INRP à l'Institut français de l'Education. Au sein de l'ENSL, une identité retrouvée, une ambition renouvelée*. (Rapport présenté à Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale et à Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) <http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/presentation/rapport-winkin>

Sites Internet :

<http://fromplane.wordpress.com/2011/08/11/from-partners-in-learning-institute-retour-sur-une-semaine-a-redmond/>
«*Enseigner autrement* » : *Penser la pédagogie innovante de demain.*

Le site IFÉ-ENSL à propos des LéA
<http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea>

Le site IFÉ-ENSL à propos de la recherche à l'IFÉ :
<http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/recherche/presentation>

Site CARDIE Académie de Lyon
<http://www.ac-lyon.fr/demarches-innovantes/innovation-academie-lyon.html>

Site concernant la bibliothèque nationale des innovations et expérimentations pédagogiques engagées dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire : EXPERITHEQUE
<http://eduscol.education.fr/cid57491/experitheque.html>

La lettre de l'Education, Le point avec Yves Winkin : « L'Institut français de l'Education veut mener une politique scientifique ambitieuse »
<http://www.lalettredeleducation.fr/Yves-Winkin-L-Institut-francais-de.html>

Conférence Gérard Sensevy lors des Premières rencontres nationales sur les LéA
<http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/lea/outils-pour-les-lea-1/ressources-bibliographiques#sensevy>

Le bulletin mensuel d'information et de coordination de la recherche IFÉ
<http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/bulletins>

Bulletin d'information n°10, Recherche IFÉ (à propos des deuxièmes rencontres nationales des LéA le 30 mai 2012).
<http://IFE.ens-lyon.fr/IFE/recherche/bulletins/bulletin-nb010>

ANNEXES

Annexe 1 : Circulaire DGESCO-Recteurs. Désignation d'un correspondant académique de l'Institut français de l'Education

Annexe 2 : Le CARDIE de l'Académie de Lyon

Annexe 3 : Le carnet de bord du LéA

Annexe 4 : Exemple de convention entre l'Ecole normale supérieure de Lyon et un Lieu d'éducation associé à l'IFÉ

Annexe 5 : Décret portant dissolution de l'INRP

Annexe 6 : Statuts de l'IFÉ

Annexe 7 : Questionnaire proposé aux chefs d'établissements

Annexe 1 : Circulaire DGESCO-Recteurs. Désignation d'un correspondant académique de l'Institut français de l'Éducation



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Département de la
recherche et du
développement, de
l'innovation et de
l'expérimentation

DGESCO – DRDIE

n° 2012-002

Affaire suivie par:
Jérôme TEILLARD

Téléphone :
01 55 55 10 43
Télécopie :
01 55 55 22 27
Courriel :
[jerome.teillard@
education.gouv.fr](mailto:jerome.teillard@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 02 JAN. 2012

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Objet : désignation d'un correspondant académique de l'Institut français d'éducation (Ifé) ;

P.J. : convention pluriannuelle conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et l'École normale supérieure de Lyon.

A la suite de la dissolution de l'INRP et de son intégration, sous forme d'institut français d'éducation (Ifé), au sein de l'École normale supérieure de Lyon (ENSL), le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a conclu, le 23 novembre 2011, avec ladite ENSL une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la réalisation d'actions de recherche, d'expertise, de formation et de diffusion des savoirs.

Ce nouveau cadre contractuel, destiné à remplacer la relation de tutelle qui prévalait jusqu'au décret de dissolution, organise pour la période 2011-2015 les relations entre l'Ifé et le MENJVA, avec le souci commun de mieux mobiliser la recherche à la lumière des priorités du ministère et de faire en sorte que ces travaux puissent être à la fois mieux connus des formateurs et enseignants et plus accessibles pour eux.

Au niveau national, le pilotage de la relation ainsi créée avec l'Ifé est assuré par le département recherche-développement, innovation et expérimentation (DRDIE) de la DGESCO.

Si les moyens de commande à l'Ifé ont fait l'objet d'une déglobalisation (note 2011-0028 du 25 février 2011), l'articulation des besoins nationaux et académiques d'une part, du nouvel Institut avec les académies d'autre part, constituent des priorités.

A ce titre, je vous ferai connaître, chaque année, au printemps, les champs de recherche prioritaires et les moyens qui pourraient être alloués à votre académie, en ETP et en HSE, pour vous permettre de procéder à d'éventuelles décharges d'enseignants ou attributions d'heures supplémentaires pour l'année scolaire suivante.

Annexe 2 : Le CARDIE de l'Académie de Lyon



Centre Académique Recherche-Développement Innovation et Expérimentation

Le Centre Académique Recherche-Développement Innovation et Expérimentation est un dispositif chargé du suivi des innovations et des expérimentations, sous l'autorité du recteur.

EXPÉRIMENTER, MODE D'EMPLOI

L'article 34 de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 offre l'opportunité pour chaque école ou établissement de s'engager dans un processus expérimental.

Le droit à l'expérimentation s'inscrit explicitement dans la *politique du projet d'école ou d'établissement*. Elle est portée par une équipe pédagogique et sa direction, elle s'inscrit pour une durée de 3 à 5 ans.

L'article 34

« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. »

Expérimenter, c'est...

- ✓ Contribuer à faire évoluer l'Ecole pour qu'elle favorise la réussite de tous les élèves.
- ✓ Prendre appui sur la liberté pédagogique et les marges d'autonomie laissées aux écoles et aux EPLE (article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école).
- ✓ Chercher à améliorer la formation des élèves, la vie de l'établissement, son organisation.

Expérimenter
consiste alors à...

- ✓ Poser un diagnostic.
- ✓ Poursuivre collectivement un objectif d'amélioration en un lieu, un contexte et un temps donné (s'inscrire dans le projet d'école ou d'EPLE ; dans une durée de trois à cinq ans).
- ✓ Déterminer avec précision et en nombre limité des objectifs opérationnels.
- ✓ Penser des dispositifs nouveaux, des stratégies innovantes.
- ✓ Mettre en œuvre un projet dont les modalités d'action sont définies précisément.

Expérimenter,
c'est s'engager dans ...

- ✓ Un protocole d'expérimentation.
- ✓ Une évaluation formalisée et partagée.
- ✓ Une analyse et une diffusion des résultats obtenus.
- ✓ Une démarche contractuelle.
- ✓ Un suivi et un accompagnement.

LES MODALITÉS D'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation s'inscrit dans une dynamique de changement pour améliorer la réussite scolaire des élèves. Elle se caractérise par la nécessité d'une **contractualisation**, d'un **protocole de suivi et d'évaluation** et d'une **communication écrite** de ses résultats.

Expérimenter, c'est innover en pouvant dépasser parfois le cadre réglementaire et en s'inscrivant dans la durée. C'est aussi relier fortement l'action et l'évaluation.

Le rôle du CARDIE : permettre aux équipes de formaliser et d'organiser leur action, de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre en passant par l'évaluation. Il amène les équipes, à partir d'un diagnostic, à identifier un problème essentiel pour lequel il faut trouver des réponses (pédagogiques, organisationnelles, structurelles...).

Ces réponses sont reliées à des hypothèses de travail que les équipes vont devoir vérifier et en évaluer les effets sur les élèves, les pratiques, l'établissement...

Plusieurs étapes possibles...

- ✓ Après validation du dossier d'expérimentation, l'école ou l'établissement est contractualisé sur l'action. Un protocole de suivi et d'évaluation est proposé et ajusté en partenariat.
- ✓ Un accompagnement par un conseiller en développement est prévu pour aider à l'analyse et l'évaluation de l'action et des pratiques
- ✓ Un ou plusieurs regroupements académiques sur des thèmes ou besoins similaires peuvent être prévus selon les cas.
- ✓ Des éléments de bilan seront produits régulièrement.

Accompagnement et développement de l'expérimentation

Le CARDIE apportera son aide, ses conseils pour :

- ✓ Suivre et développer le projet
- ✓ Coordonner les ressources au service du projet
- ✓ Favoriser le développement pédagogique
- ✓ Évaluer le(les) dispositif(s) mis en place en lien avec les responsables institutionnels

Evaluation de l'action

Le projet implique un dispositif d'évaluation interne et externe :

- ✓ **L'évaluation interne** permet de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de l'établissement et de déterminer si les objectifs ont été atteints (analyse des flux d'élèves, des poursuites d'études et de l'insertion, état des locaux...).
- ✓ **L'évaluation externe** permet de vérifier le respect des orientations nationales, d'organiser et d'exploiter les informations collectées afin d'améliorer l'efficacité du système éducatif, d'envisager la diffusion ou le transfert des pratiques intéressantes.

Cette évaluation de l'expérimentation permet à l'équipe pédagogique et sa direction d'analyser pour réguler et améliorer les dispositifs.

Annexe 3 : Le carnet de bord du LéA

Spécificité de la recherche liée au LéA	Espace d'expression libre à propos de la spécificité de la recherche liée à votre LéA :	
	Comment l'articulation entre la recherche et les activités éducatives (activités d'enseignement et d'apprentissage ou autres) s'organise-t-elle au sein du LéA ?	<i>Organisation générale, type de séances de travail entre enseignants et chercheurs...</i>
	Comment cette recherche liée au LéA interroge-t-elle vos pratiques ?	<i>Elle peut questionner sur les formations, les apprentissages, les enseignements...</i>
	En quoi cette recherche nourrit-elle vos pratiques ?	<i>Elle peut produire des ressources nouvelles ou révisées, des connaissances professionnelles, de nouvelles questions de recherche, de nouvelles méthodologies, de nouvelles façons de travailler, un questionnement des pratiques...</i>
Relations entre les acteurs du LéA et les chercheurs	Espace d'expression libre à propos des relations entre les acteurs du LéA et les chercheurs :	
	Quels sont les acteurs impliqués dans la recherche de ce LéA ?	<i>Nombre de participants à la recherche au sein du LéA Nombre de chercheurs impliqués dans la recherche Quelles sont leurs statuts ?</i>
	Quels rôles jouent ces différents acteurs ?	<i>Indiquer les rôles de chacun : tâches, responsabilités...</i>
	Comment chercheurs et acteurs du LéA coopèrent-ils autour de la recherche de ce LéA ?	<i>Décrire par exemple les modalités de coopération, les contenus partagés, l'organisation de l'écriture partagée...</i>
	Quels sont les points qui ont fait l'objet de discussion pour organiser les relations entre les acteurs du LéA et les chercheurs concernant le déroulement de cette recherche ?	<i>Dégager les points positifs comme les points négatifs de ces échanges.</i>

Relations entre recherche et formation	Espace d'expression libre à propos des relations entre recherche et formation :	
	Quels sont les produits de la recherche (contenus, ingénieries...) qui pourraient alimenter des formations ?	<i>Possibilité de copier-coller : des fragments du document co-construit par les enseignants associés, le planning de l'année montrant la répartition des séances... Si besoin, ajouter des liens vers les ressources et publications en lignes.</i>
	La recherche a-t-elle permis, ou va-t-elle permettre, à des personnes de s'engager dans une dimension recherche ?	<i>Master, thèse... Production scientifique</i>
	La recherche a-t-elle permis, ou va-t-elle permettre, à des personnes de s'engager dans une dimension formation ?	<i>Formation de collègues faites ou envisagées...</i>
Relations entre l'équipe et les IUFM	Espace d'expression libre à propos des relations entre l'équipe d'accueil et les IUFM :	
	En quoi la recherche contribue-t-elle à la formation initiale et continue des enseignants en IUFM ? Des étudiants de master sont-ils associés aux travaux de recherche ?	
	La recherche au sein du LéA renforce-t-elle des réseaux ? Lesquels et de quelle(s) manière(s)	<i>Au niveau des établissements, des équipes de recherche, des universités, des IUFM, des partenaires éducatifs... ? Est-ce que des invitations leur sont adressées afin de leur présenter des travaux en cours ?</i>

Communication autour des LéA	Espace d'expression libre à propos de la communication autour du LéA :	
	A propos de la convention : comment s'est déroulée sa signature ? Cette convention a-t-elle été présentée aux membres du LéA ne participant pas directement à la recherche ? A quelle occasion ?	<i>Par qui a-t-elle été discutée ? Qui l'a signée et à quel moment ?</i>
	A propos de la recherche : à quelles occasions et pour quels publics la recherche a-t-elle été présentée ?	<i>Faire un résumé, joindre un diaporama, préciser qui a diffusé l'information... Les publics peuvent être : parents d'élèves, enseignants d'autres disciplines, élèves, parents d'enfants fréquentant le centre culturel, ATSEM, Artiste en résidence....) ?</i>
	Quelle communication a été faite sur la recherche menée dans le LéA en direction d'un public extérieur au LéA ?	<i>Le cas échéant, noter par qui, à quelle occasion, sur quel support...</i>
	Au sein des LéA, y-a-t-il eu des réticences à l'idée d'expérimenter de nouvelles pratiques et/ou à utiliser de nouveaux outils ? Pour quelles raisons ?	<i>De la part des équipes, des parents, des élèves... A l'égard de séances filmées par exemple.</i>
	Dans quelle mesure la recherche menée au sein du LéA s'inscrit-elle dans le projet pédagogique de l'école ?	
	Des interactions avec d'autres LéA ont-elles eu lieu ?	<i>Le cas échéant, noter à quel sujet, de quelle manière, dans quel but...</i>
Relation entre LéA et recherche en éducation	Espace d'expression libre à propos de la relation entre LéA et recherche en éducation :	
	Quelle est l'intention éducative visée ?	
	Comment la recherche conduite dans le LéA s'inscrit-elle dans la recherche en éducation à l'heure actuelle ?	
Autres indications	Combien d'élèves sont concernés par la recherche ?	<i>Combien de classes ? Quels niveaux ?</i>
	Depuis combien de temps l'établissement est-il engagé dans la recherche, ou associé à une recherche ? à cette recherche en particulier ?	
Espace d'expression libre	<i>Notez ici, si vous avez notamment rencontré des difficultés hors des champs proposés dans les points précédents.</i>	

Annexe 4 : Exemple de convention entre l'Ecole normale supérieure de Lyon et un LÉA

Convention

ENTRE

l'Ecole normale supérieure de Lyon, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
sise 15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69 342 Lyon Cedex 07,
représentée par son directeur général et président par intérim, Jacques Samarut,
ci-après dénommée « ENS de Lyon »,

agissant tant en son nom que pour le compte de son Institut Français de l'Education,
sis 19 allée de Fontenay – BP 17 424 – 69 347 Lyon cedex 07,
représenté par son directeur, Monsieur Yves Winkin,
ci-après dénommé « IFÉ »,

d'une part,

ET

Nom Etablissement,

Sis(e),
représenté(e) par,
ci-après dénommé(e) « Etablissement associé »,

d'autre part.

Préambule

L'IFÉ souhaite étudier, dans la durée, une large palette de pratiques éducatives, en prenant en compte les interrelations au sein de lieux d'éducation et dans les territoires qui les intègrent, à une échelle spatiale et temporelle qui permette de saisir les influences réciproques. Le programme scientifique de l'IFÉ prévoit une nouvelle modalité de recherche reposant sur des partenariats particuliers avec des établissements associés. Chaque établissement sera associé spécifiquement à une recherche portée par une équipe de l'IFÉ.

L'établissement « **nom de l'établissement signataire de cette convention** » est associé à la recherche « **nom de l'action de recherche** » portée par l'équipe « **nom de l'équipe** » de l'IFÉ.

L'année 2011-2012 étant consacrée à l'expérimentation de ce dispositif, la formalisation définitive du partenariat sera établie au cours de l'année 2012 suite à une conférence de consensus rassemblant les différents partenaires.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention stipule les modalités du partenariat entre l'IFÉ et l'Etablissement associé pour des projets de recherche de 3 (trois) à 5 (cinq) ans et définit l'engagement de chacune des parties.

Article 2 : Responsables scientifiques

Pour « **nom de l'action de recherche** », les responsables scientifiques sont :

Pour l'IFÉ :

Pour l'Etablissement associé :

Article 3 : Engagement de l'IFÉ

Dans le cadre de la convention, l'IFÉ s'engage à :

- nommer au sein de l'IFÉ, un correspondant scientifique qui s'engage à assurer le pilotage d'une recherche conduite dans un établissement. Il s'engage à diffuser les références de l'Etablissement associé sur le site de l'IFÉ ;
- assurer le pilotage et l'organisation de réunions avec les personnels de l'Etablissement associé permettant la diffusion de l'information sur les actions menées et leur évaluation. De plus, une réunion de bilan annuel sera engagée afin d'adapter les modalités de la collaboration pour l'année suivante ;
- communiquer les rapports de la recherche aux personnels de l'Etablissement associé,
- réserver une ou deux place(s) *maximum* pour l'Etablissement associé dans *ses* formations de formateurs et *ses* colloques ;
- faciliter l'accès des personnels de l'Etablissement associé aux ressources de l'IFÉ : dossiers du service Veille et Analyse, inscription à la bibliothèque Denis Diderot au titre de chercheur en éducation pour les personnels de l'Etablissement associé participant à la recherche ;
- organiser éventuellement une formation pour les personnels de l'Etablissement associé dont la thématique devra être définie conjointement ;
- déposer des dossiers communs auprès des régions ou autres financeurs pour des dotations de matériel particulier (numérique par exemple).

Article 4 : Engagement de l'Etablissement associé

Dans le cadre de la convention, l'Etablissement associé s'engage à :

- nommer un enseignant participant à la recherche, responsable du lien avec l'IFÉ. Il pourra bénéficier d'heures supplémentaires effectives (HSE) pour remplir ses missions. Il est chargé de faciliter les relations entre l'établissement et l'IFÉ et participera à la conférence de consensus organisé à la fin du mois de mai 2012.
- faciliter l'obtention des autorisations de cumul, auprès des rectorats, de HSE pour les enseignants associés à la recherche.
- s'impliquer dans le projet de recherche.
- faciliter la participation des enseignants aux réunions de travail.
- permettre à l'IFÉ de réaliser :
 - Les observations et enquêtes à l'intérieur de l'établissement ;
 - Les expérimentations dans les classes ;
 - Les rencontres, entretiens avec les personnels et les élèves ;
 - L'évaluation des actions (notamment des formations) proposées par l'IFÉ ;
 - Le suivi de cohortes ;
 - etc.
- contribuer à la visibilité du projet de recherche à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- diffuser le lien vers le site de l'IFÉ depuis le site de l'établissement

Article 5 : Modalités financières

- L'IFÉ s'engage à prendre en charge les frais de déplacement correspondants à la venue de deux personnes de l'Etablissement associé et du responsable de la recherche
- Si l'Etablissement associé souhaite que certains de ses membres participent à des prestations de l'IFÉ (formations, colloques), l'IFÉ s'engagera à laisser un accès gratuit à ces personnes aux conditions prévues à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2011 et se termine le 31 août 2012. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant qui précisera la durée du renouvellement.

Article 7 : Litige

Tout litige pouvant survenir lors de l'application de la présente convention est réglé à l'amiable. A défaut, il relève de la compétence exclusive du tribunal administratif de Lyon.

A Lyon, le _____, en deux exemplaires originaux.

Pour l'ENS de Lyon,
Le directeur général et président par intérim

Pour l'Etablissement associé,
Le président/directeur

Jacques Samarut

XXXXXXXXXXXX

Visa du directeur de l'IFÉ

Annexe 5 : Décret portant dissolution de l'INRP

JORF n°0301 du 29 décembre 2010 page 22984
texte n° 61

DECRET

Décret n° 2010-1649 du 28 décembre 2010 portant dissolution de l'Institut national de recherche pédagogique

NOR: MENF1029733D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le [décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953](#) modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu le [décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962](#) modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de l'Ecole normale supérieure de Lyon en date du 6 décembre 2010 ;

Vu les avis du comité technique paritaire central de l'Institut national de recherche pédagogique en date du 6 décembre 2010 et du 16 décembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 9 décembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 décembre 2010,

Décète :

Article 1 L'Institut national de recherche pédagogique est dissous à compter du 1er janvier 2011.

Article 2 A cette même date, les droits, obligations et biens, mobiliers et immobiliers, de l'Institut national de recherche pédagogique, à l'exception de ceux afférents au Musée national de l'éducation, sont transférés à l'Ecole normale supérieure de Lyon.

Les contrats des personnels de l'Institut national de recherche pédagogique, à l'exception de ceux exerçant principalement leurs fonctions au Musée national de l'éducation, sont transférés à cette même date à l'Ecole normale supérieure de Lyon.

A cette même date, les fonctionnaires de l'Etat en activité exerçant à l'Institut national de recherche pédagogique, à l'exception de ceux exerçant à titre principal au Musée national de l'éducation, sont affectés à l'Ecole normale supérieure de Lyon.

Article 3

L'agent comptable de l'institut en fonction à la date de dissolution de cet établissement procède à l'exécution financière et comptable des opérations de transfert mentionnées à l'article 2 du présent décret.

Un arrêté des ministres chargé de l'éducation et du budget précise la répartition de la trésorerie de l'institut entre l'Ecole nationale supérieure de Lyon et le Musée national de l'éducation.

Le compte financier de l'Institut national de recherche pédagogique relatif à l'exercice 2010, qu'il établit, est arrêté et approuvé par les ministres chargés de l'éducation et du budget.

Article 4 Les articles D. 314-24 à D. 314-28 et D. 314-31 à D. 314.50 du code de l'éducation sont abrogés.

Article 5 Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 décembre 2010.

François Fillon
Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative,

Luc Chatel

Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,

François Baroin

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie Pécresse

Annexe 6 : Statuts de l'IFÉ

STATUTS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

Il est créé à l'École normale supérieure de Lyon, un institut nommé « *l'Institut français de l'éducation* »(IFÉ)

ARTICLE 2

L'Institut a pour missions :

- De développer des recherches sur les différentes formes et pratiques d'éducation en France et à l'étranger
- D'accompagner l'évolution des systèmes d'enseignement de tous les niveaux
- De fournir un appui au pilotage et à l'évaluation des politiques en matière d'éducation, en France et au sein des organisations internationales
- De proposer des formations initiales ou continues en matière d'éducation dans tous les secteurs de la vie économique et sociale
- De mettre à disposition du public des ressources scientifiques en matière d'éducation
- De nourrir un espace de débat sur les grands enjeux contemporains de l'éducation

CHAPITRE 2 - ORGANISATION

ARTICLE 3

L'institut est administré par un conseil de gouvernance et dirigé par un Directeur.

L'Institut est doté d'un conseil d'orientation stratégique et scientifique.

ARTICLE 4

Le Directeur de l'Institut est nommé par le Directeur général de l'ENS de Lyon pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois après avis du conseil d'administration de l'ENSL pris sur rapport d'une commission chargée d'examiner les candidatures parmi les enseignants et enseignants chercheurs français ou étrangers.

Cette commission est constituée de personnalités scientifiques françaises et étrangères choisies en raison de leurs compétences dans les disciplines correspondant aux missions de l'Institut, nommées par le Directeur général de l'ENSL.

ARTICLE 5

Dans le cadre des missions définies à l'article 2, le Directeur de l'Institut assure la direction scientifique, administrative et financière de l'Institut.

A ce titre :

a- il prépare et met en œuvre les délibérations du conseil de gouvernance, et notamment :

- 1° prépare l'ordre du jour du conseil en liaison avec son président ;
- 2° soumet le règlement intérieur de l'institut au conseil ;
- 3° prépare le budget de l'institut et l'exécute ;
- 4° assure la gestion courante de l'Institut ;
- 5° organise les élections du conseil de gouvernance;

6° prépare le rapport d'activités annuel de l'institut et le soumet au conseil de gouvernance. Ce rapport est transmis aux membres du conseil d'administration de l'ENSL lors de l'examen du rapport d'activités annuel de l'établissement.

b- il conduit la politique de recherche, de formation et de diffusion des savoirs de l'Institut définie par le conseil de gouvernance sur propositions du conseil de l'orientation stratégique et scientifique de l'IFÉ et dans le cadre de la politique d'établissement de l'ENSL.

ARTICLE 6

Le Directeur est assisté par un chef des services administratifs et financiers.
Le Directeur assure la constitution d'un Comité de direction, qui l'assiste dans ses fonctions.
La composition du Comité de direction est fixée par le règlement intérieur de l'Institut.

ARTICLE 7

Le conseil de gouvernance est composé de 20 membres.

Il comprend :

- Huit personnalités extérieures françaises ou étrangères proposées par le conseil d'administration de l'ENSL selon la répartition suivante :
 - deux sont proposées par le Ministre de l'Education nationale
 - deux sont proposées par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
 - deux sont proposées par le directeur général de l'ENSL,
 - deux sont proposées par le directeur de l'Institut.
- Huit membres élus parmi les personnels de l'Institut, selon la répartition suivante :
 - un pour le collège des professeurs des universités,
 - deux pour le collège des maîtres de conférences ou autres personnels d'enseignement et de recherche (APER),
 - trois pour le collège BIATOSS
 - deux pour le collège des enseignants du primaire et du secondaire exerçant au moins 50% de leur activité au sein de l'Institut
- Le président de l'ENSL,
- Le Directeur général de l'ENSL,
- Le Président de l'Université de Lyon,
- Le Président du Grand Lyon ou son représentant.

Le directeur de l'Institut et le chef des services administratifs et financiers y assistant avec voix consultative.

ARTICLE 8

Le conseil de gouvernance élit son président à la majorité simple des suffrages exprimés, pour cinq ans parmi les personnalités extérieures.

Son mandat cesse dès lors qu'il perd la qualité de membre du conseil pour quelque cause que ce soit. Un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

ARTICLE 9

Le conseil de gouvernance siège au moins deux fois par an. Il se réunit sur convocation de son président, à la demande du directeur général de l'ENSL ou à la demande de la moitié de ses membres.

Les conditions de quorum, de vote des délibérations et de représentation des membres empêchés par procuration sont celles prévues dans le règlement intérieur de l'ENSL.

ARTICLE 10

Les membres du conseil de gouvernance sont nommés ou élus pour un mandat d'une durée de cinq ans renouvelable.

L'élection des membres élus a lieu par collège au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le corps électoral est composé de l'ensemble des personnels exerçant leurs missions au sein de l'Institut

En cas de vacance d'un siège, il est pourvu pour le restant du mandat restant à courir selon les modalités de nomination ou de vote qui ont prévalu lors de la première nomination ou élection.

ARTICLE 11

Le conseil de gouvernance définit la politique générale de l'Institut et formule toutes propositions pour sa mise en œuvre.

1° Il se prononce sur le projet de budget de l'Institut qui est voté par le conseil d'administration de l'ENSL.

2° Il examine le rapport d'activités présenté par le Directeur de l'Institut.

3° Il définit la politique de recherche, de formation et de diffusion des savoirs de l'Institut sur proposition du conseil d'orientation stratégique et scientifique et dans le cadre de la politique d'établissement de l'ENSL.

4° Il adopte le règlement intérieur de l'Institut.

Il peut se réunir en formation restreinte sur proposition de son président ou du directeur de l'IFÉ, et doit alors réunir :

- Au moins deux personnalités extérieures
- Au moins deux membres élus
- Au moins deux représentants de l'ENSL
- Le Directeur de l'Institut

Les modalités de désignation par collège des membres de la formation restreinte sont définies par le règlement intérieur de l'Institut qui règlera également les conditions de la saisine de la formation restreinte.

ARTICLE 12

Le conseil d'orientation stratégique et scientifique (COSS) est composé de neuf membres dont six personnalités françaises ou étrangères choisies par le président de l'ENSL en fonction de leur compétence scientifique et de leur expérience professionnelle.

Le directeur de l'Institut, le directeur général et le Président de l'ENSL sont membres de droit du COSS.

Le conseil désigne au sein des personnalités extérieures un président élu à la majorité simple des suffrages exprimés.

ARTICLE 13

Le COSS émet des avis ou des recommandations sur la programmation scientifique de l'Institut. Il propose de nouvelles perspectives de développement pour l'Institut.

ARTICLE 14

Le conseil d'orientation stratégique et scientifique se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président ou de manière exceptionnelle sur convocation du président ou du directeur général de l'ENSL.

CHAPITRE 3 - MESURES TRANSITOIRES

ARTICLE 15

A titre transitoire, par dérogation à l'article 4, le chef de projet chargé de préparer l'intégration de l'INRP au sein de l'ENSL assure, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, pour une durée de deux ans, les fonctions de directeur de l'Institut Français de l'Éducation.

Dans le cas où le Directeur cesse ses fonctions pour quelque cause que ce soit, un nouveau directeur est désigné dans les conditions fixées à l'article 4.

Annexe 7 : Questionnaire proposé aux chefs d'établissements

**REGARD DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS
DANS LES LIEUX D'ÉDUCATION ASSOCIÉS
A L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION**

GRILLE D'ENTRETIEN – QUESTIONNAIRE

I – Le chef d'établissement et sa vision du LéA

La Relation avec la Recherche

II – Le fonctionnement du projet – Acteurs – actions –

III – Le chef d'établissement dans le LéA : rôles, missions, fonctions

IV – Bilan

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET LE LÉA	RELATION AVEC LA RECHERCHE	Peut-on parler d'une nouvelle dynamique ou mobilisation nouvelle au sein de votre établissement ?
		Comment s'est fait le choix du thème de la recherche ? - besoins ? - volonté de certains acteurs ? la vôtre ? l'IFÉ ?
		Avez-vous le sentiment que la recherche est « entrée » dans votre établissement ?
		Voyez-vous le label IFÉ pour votre établissement comme : - une expérience de plus ? - une véritable réconciliation entre chercheurs et enseignants ? - un moyen de faire connaître votre établissement, - un véritable atout qui pourrait voir naître des partenariats nouveaux ? si oui, lesquels ?

FONCTIONNEMENT DU PROJET	ACTEURS ACTIONS	<p>Avec qui travaillez-vous sur ce projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - en interne (avec les instances, les équipes enseignantes, CPE...) ? - en externe (institution, CARDIE...) ?
		<p>En quoi consistent vos échanges ?</p> <p>Comment installez-vous ces échanges ? (téléphone, mail, réunions, visites...)</p>
		<p>Si tel est le cas, quels retours avez-vous déjà eu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la communauté éducative ? - des parents ? - des élèves ? - des partenaires institutionnels ?
LE CHEF D'ETABLISSEMENT DANS LE LÉA	RÔLES MISSIONS	<p>Le pilotage de l'établissement a-t-il changé avec le LéA ?</p> <p>Comment définiriez-vous votre rôle dans le LéA ?</p>
		<p>Quelles sont les missions liées à l'avancée du projet LéA dont vous avez la charge ?</p>
		<p>Quels moyens de valorisation sont à votre disposition ?</p> <p>A défaut, lesquels aimeriez-vous voir à votre disposition ?</p>
		<p>Quels outils proposeriez-vous pour mettre en place un suivi de l'expérimentation ?</p>

BILAN	BILAN	<p>Quelles sont les principales satisfactions que vous retirez de ce dispositif ?</p> <p>Pourquoi avoir choisi de devenir un LéA ?</p>
		<p>Cela a-t-il débouché sur de nouvelles relations avec les partenaires institutionnels ?</p>
		<p>Comment envisagez-vous la poursuite du projet ?</p> <p>Selon vous, quels points seraient à améliorer ? à changer ? à modifier ou à faire évoluer ?</p>
		<p>Quels conseils donneriez-vous à un chef d'établissement dont l'établissement s'apprête à devenir un LéA ? (stratégie, gouvernance...)</p>